



Conseil d'administration du 26 juin 2025

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 29

Membres ayant donné mandat : 3

Nombre de voix : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20250103
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 12 juin 2025, s'est réuni le 26 juin 2025 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphane MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE représentée par Mme Sylvie PAVLISTA, M. Laurent BERNARD, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Marie-Thérèse CHAPPELLE, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Didier COUDERC, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Xavier CANELLAS, Mme Marguerite DELAVAL, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Jean HANNART, Mme Christine LACOSTE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représenté par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Thierry LAVAL représenté par M. Julien CHAZE, Mme Michèle MANOA, M. Stéphane MAURIN, Mme Marylène PIEYRE, Mme Florence PRATLONG, Mme Sylvie ROBERT, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphane MAURIN, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Stéphane MAURIN, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2024 de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-joint.

Le directeur,

Vincent CLIGNIEZ



Le président du conseil d'administration,

Stéphane MAURIN

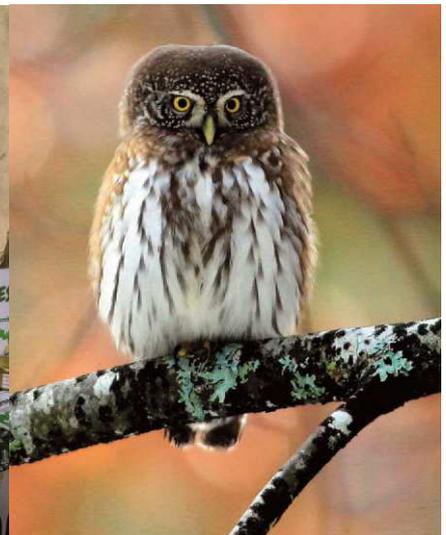


2024



RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'établissement public du Parc national des Cévennes





Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2024 de l'établissement public. L'année écoulée a une nouvelle fois été dense pour les équipes du Parc, qui ont accompli leurs missions avec engagement et détermination. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement les agents et les élus de toutes les instances pour leur mobilisation au quotidien.

Cette année a été marquée par des évolutions notables au sein de notre gouvernance. Nous nous félicitons de l'arrivée de Vincent Cligniez à la direction de l'établissement public, le 2 avril. Ancien directeur de la Direction des territoires et de la mer (DDTM) de l'Aude, il prône la confiance et le dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le Conseil économique, social et culturel (CESC) entre quant à lui dans une nouvelle dynamique sous la présidence de Sandrine Cendrier, co-directrice du réseau départemental d'éducation à l'environnement de Lozère. Ces changements s'inscrivent dans un contexte où le Parc national continue d'être attractif, comme en témoigne l'adhésion de deux nouvelles communes gardoises, Vabres et Saint-Félix de Pallières.

Le maintien de l'équilibre entre la préservation des patrimoines (naturels ou culturels) et les activités humaines est au cœur des missions du Parc national depuis sa création. En 2024, le renforcement de la présence du loup a constitué un nouveau défi en ce sens. L'existence de deux meutes est désormais confirmée sur le territoire. Face à l'augmentation des attaques sur les troupeaux, l'établissement a poursuivi et renforcé son accompagnement auprès des éleveurs. Ainsi, pour la quatrième année consécutive, sept médiateurs pastoraux ont été employés durant l'été, et le dispositif de bergers d'appui, initié en 2023, a été renouvelé. En complément, des actions ciblées ont été menées, notamment des diagnostics de vulnérabilité sur deux élevages particulièrement prédatés en 2023, afin d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration du schéma de protection de ces troupeaux.

Le Parc national continue de s'affirmer comme un territoire d'innovation et d'expérimentation. Ainsi, la lutte contre la pollution lumineuse a franchi une étape importante cette année avec l'engagement de huit nouveaux partenaires, dont deux grandes métropoles urbaines, à nos côtés. Par ailleurs, le changement climatique nous oblige à repenser nos pratiques et à anticiper ses effets. L'exemple du gîte Aire de Côte en est une illustration concrète : en raison de la faible disponibilité en eau, son ouverture a dû être reportée à 2025. Toutefois, cette contrainte a été l'occasion de rechercher des solutions résilientes pour garantir un accueil optimal des randonneurs.

Au chapitre des bonnes nouvelles, ce printemps, nous avons eu la chance d'accueillir quatre jeunes femelles gypaètes barbus dans les gorges de la Jonte. Et pour la première fois, la Chevêchette d'Europe s'est reproduite sur le territoire du Parc !

Enfin, 2024 a aussi été marquée par des moments fédérateurs, à l'image des nombreuses animations proposées par l'établissement ou de la Journée avec le Parc, qui s'est tenue le 21 septembre dernier à Anduze. Cet événement a mobilisé l'ensemble des équipes de l'établissement, la municipalité et de nombreux acteurs locaux, illustrant l'importance du travail collectif. Le partenariat est essentiel pour relever ensemble les défis de demain.

Je vous souhaite une bonne lecture

Stéphane Maurin
Président du Parc national des Cévennes





p5

Les temps forts de l'année 2024

p7

Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

| | |
|---|------|
| Produire et diffuser les connaissances | p. 7 |
| Connaissance | p. 8 |
| Recherche | p.12 |
| Protéger et restaurer | p.13 |
| Surveillance du territoire | p.14 |
| Espèces et milieux | p.16 |
| Patrimoine culturel et paysager | p.17 |
| Accompagner le développement durable | p.19 |
| Agriculture et pastoralisme | p.20 |
| Sylviculture | p.23 |
| Chasse | p.24 |
| Architecture, urbanisme | p.25 |
| Artisanat et activités économiques | p.27 |
| Transition énergétique | p.28 |
| Tourisme et activités pleine nature | p.29 |
| Faire connaître et accueillir | p.33 |
| Éducation au développement durable du public scolaire | p.34 |
| Sensibilisation du grand public | p.36 |
| Mission d'accueil | p.40 |

p43

Le pilotage des politiques

| | |
|--|------|
| Gouvernance de l'établissement et animation de la charte | p.43 |
| Communication | p.46 |
| Politiques régionales et nationales | p.48 |
| Politiques européennes et internationales | p.49 |

p51

Zoom sur l'actualité des massifs

| | |
|--------------------------|------|
| Massif Aigoual | p.51 |
| Massif Causses Gorges | p.53 |
| Massif Mont Lozère | p.54 |
| Massif Piémont Cévenol | p.56 |
| Massif Vallées Cévenoles | p.57 |

p59

Ils nous ont rendu visite en 2024

p63

Gestion de l'établissement public

| | |
|----------------------------------|------|
| Autorisations d'emplois | p.64 |
| Autorisations budgétaires | p.65 |
| Les recettes encaissées | p.66 |
| Fonds de roulement et trésorerie | p.67 |
| Marchés publics | p.67 |

p68

Bilan de l'inter-parcs

Les temps forts de l'année 2024

Vincent Cligniez aux commandes du Parc

Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Vincent Cligniez a pris ses fonctions de directeur de l'établissement public du Parc le 2 avril après un intérim assuré durant plusieurs mois par Rémy Chevennement, directeur adjoint. Il dispose d'une expérience professionnelle de plus de 30 ans dans les domaines de l'agriculture, l'environnement, l'urbanisme et la gestion des risques. Depuis 2020, il occupait le poste de directeur de la Direction des territoires et de la mer (DDTM) de l'Aude. *Lire la suite p 43.*



T comme Terre, Tornade, Tarn et Tourmente

4 jeunes femelles gypaètes barbus ont été relâchées dans une vire située dans les falaises lozériennes, en cœur de Parc. Baptisées Terre, Tornade, Tarn et Tourmente par les écoliers de Vébron et les collégiens de Florac, elles étaient âgées de 90 jours. Suite à ces nouveaux lâchers qui se sont déroulés en mai et juin, ce sont au total 40 oiseaux qui ont été réintroduits dans les Grands Causses depuis 2012 grâce à des programmes européens de conservation de cette espèce. *Lire la suite p 16.*

Une journée avec le Parc aux portes des Cévennes

Anduze a accueilli la 6^{ème} édition de la Journée avec le Parc, le 21 septembre. Cet événement a remporté un beau succès. Le programme était riche avec des balades, des démonstrations sur la pierre sèche et les enduits, des animations pour découvrir les différentes missions du Parc et des spectacles. Le ciel étoilé a fait l'objet d'une conférence. Quatre producteurs de la marque Esprit parc national ont également proposé leurs produits au public. Un apéro-débat a clôturé l'évènement. *Lire la suite p 38.*



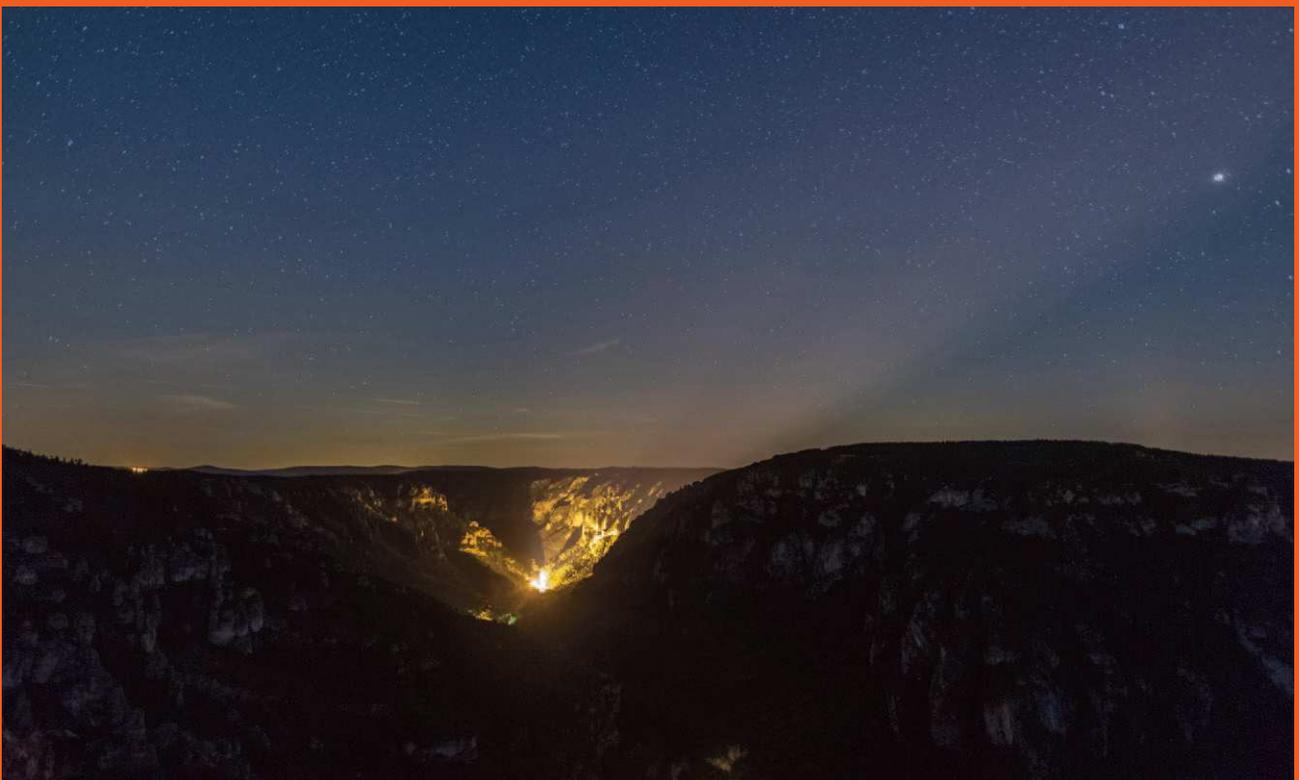


Les parcs nationaux au Salon des maires

Pour la première fois, les parcs nationaux ont participé au Salon des maires qui s'est tenu à Paris, du 19 au 21 novembre. Cette édition marquait également le lancement du premier Salon de la biodiversité et du génie écologique. L'événement a été l'occasion pour les élus locaux et les acteurs du territoire de se rencontrer et d'échanger sur les enjeux en matière de transition écologique. Le président du Parc, Stéphan Maurin a participé à une conférence sur la lutte contre la pollution lumineuse. *Lire la suite p 69.*

Tous engagés en faveur du ciel étoilé !

Le 13 novembre dernier, à Alès, les villes portes de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Parc national des Cévennes : Alès, Mende et Millau ont été rejointes par les communautés d'agglomération de Nîmes Métropole et Montpellier Métropole Méditerranée ainsi que le Parc naturel régional des Grands Causses pour s'engager en faveur du ciel étoilé. Les partenaires ont signé une charte visant à réduire la pollution lumineuse de 50 % sur leur territoire d'ici à 2030. *Lire la suite p 28.*





Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

L'établissement public du Parc national consacre chaque année une part très importante de son activité à la réalisation d'inventaires, de suivis naturalistes, d'études pour renforcer les connaissances sur la faune et la flore. Ce travail mobilise les équipes de terrain dans le cadre de 8 groupes thématiques (rapaces, mammifères, flore, papillons...) mais aussi des chercheurs dans le cadre d'études ciblées. Le grand public participe aux inventaires participatifs initiés par les communes dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale.

Un important travail de collecte, stockage et d'analyse des données est réalisé en continu, en collaboration avec des partenaires extérieurs. Après 10 ans de mise en œuvre de la stratégie scientifique, ce sont près d'1,2 millions de données naturalistes qui sont disponibles sur le territoire du Parc national. Leur analyse permet d'améliorer la prise en compte des enjeux de préservation et d'accompagner la prise de décision concernant les projets d'aménagement et de gestion du territoire.



Connaissance

Cros et Mialet ont lancé leur ABC

Le début d'année a été marqué par les événements festifs des lancements des ABC de Cros et Mialet. Les deux communes ont constitué des programmes d'animations et d'inventaires ambitieux grâce à l'accompagnement du Parc et aux contributions de deux partenaires associatifs, le CoGard et le CPIE30.

À Saint-Germain-de-Calberte et à Vialas, la deuxième année de la démarche s'est achevée sur un bilan très positif, avec respectivement 24 et 27 animations proposées, ce qui a permis de doubler le niveau des connaissances. L'une des originalités de cette année, aura été le lancement de plusieurs « avis de recherche » qui ont permis aux habitants de signaler la présence d'espèces comme la Salamandre tachetée, le Lézard ocellé ou les colonies de chauves-souris qu'abritent les bâtiments. Grâce à cet astucieux dispositif, de précieuses informations ont été collectées et plusieurs propriétaires ont bénéficié de conseils pour mieux cohabiter avec leurs locataires nocturnes.

Alzon et Arrigas ont finalisé leurs plans d'actions lors d'ateliers publics mêlant une sortie de terrain et un temps de travail en salle (méthode dite « world café »). Dès leur approbation par les conseils municipaux, certaines actions ont été mises en œuvre : mise en défens d'une grotte pour les chauves-souris, réflexion sur l'écobuage...



En parallèle, l'établissement a accompagné les candidatures de 5 collectivités souhaitant mener des ABC. Le projet de Bédouès-Cocurès, déposé en juin, est lauréat de l'appel à projet annuel de l'OFB, ce qui porte à 23, le nombre de communes impliquées sur le territoire.

Trèves, Mandagout, Villefort et Pourcharesses ont intégré une démarche d'incubateur qui doit leur permettre de déposer leurs dossiers début 2025. Chaque année, de nouvelles initiatives émergent et traduisent un intérêt croissant des élus locaux vis-à-vis de la thématique de la biodiversité.

L'année s'est terminée en beauté avec la diffusion d'un film sur la démarche de Val d'Aigoual, lors du colloque national des ABC (5, 6 et 7 novembre à Strasbourg) : <https://www.youtube.com/watch?v=lxmL3gebO2Q>.



La Chevêchette se reproduit pour la première fois dans le Parc !

Ce n'était qu'une question de temps. Présente historiquement dans les forêts d'altitude des Vosges, du Jura et des Alpes, la petite chouette a ensuite colonisé le nord du Massif central et poursuivi son expansion vers le sud-ouest. Rien d'étonnant donc à ce qu'elle cherche à s'établir dans les massifs montagneux du Parc national où des habitats lui sont favorables. La Chevêchette affectionne les vieux peuplements diversifiés avec des résineux, parsemés de clairières.

Dans le Parc, elle a été entendue pour la première fois, à deux reprises, au printemps 2016 sur l'Aigoual lors d'une prospection pour le suivi des mâles chanteurs d'une autre chouette montagnarde, la Tengmalm. Les mâles de ces deux espèces attirent les femelles grâce à un chant flûté. Deux ans plus tard, elle est entendue sur le causse Méjean. À l'automne 2020, le petit rapace nocturne est enfin observé sur l'Aigoual et l'année suivante sur le



mont Lozère. L'espèce fréquente désormais tous les massifs forestiers d'altitude du Parc mais avec des effectifs qui restent à ce jour encore limités à quelques individus.

Après un échec de reproduction constaté au printemps 2023 sur le mont Lozère, cette année a été la bonne ! Au mois de mai, dans la forêt du Sapet, Vincent Lhermet, ornithologue bénévole à la délégation lozérienne de la LPO Occitanie, découvre des restes de proies, notamment

des passereaux, au pied d'une chandelle (un arbre mort) d'Épicéa. La loge creusée par un Pic épicé est occupée, signe que la femelle est en train de couvrir. Des affûts réguliers et discrets sont effectués pour le suivi de cette reproduction. L'éclosion a été constatée à la mi-juin en raison de la présence de coquilles d'œufs au pied de l'ar-

bre. Environ un mois plus tard, 3 jeunes ont pris leur envol. Nourris ensuite durant 4 semaines par les parents, les jeunes se dispersent à l'automne. Cette première reproduction est une excellente nouvelle pour la conservation de cette petite chouette de montagne sur le territoire du Parc.

Les effectifs d'écrevisses à pattes blanches en nette baisse sur la Combe des Cades

L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) fait l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer l'évolution de ses populations. Depuis 2008, les agents du Parc suivent plusieurs noyaux de populations de ce crustacé sur quatre sites situés en cœur de Parc. L'un des principaux sites d'étude, la Combe des Cades, fait l'objet de prospections régulières tous les 3 à 4 ans. Menées de nuit, elles consistent à parcourir un linéaire d'environ 1000 mètres le long du cours d'eau pour recenser les écrevisses. Les individus sont classés en fonction de leur taille, permettant ainsi de distinguer les jeunes (< 30 mm) des adultes (> 30 mm).

L'année 2024 marque un tournant préoccupant, avec des résultats qui montrent une chute importante des effectifs. En effet, au cours des trois passages réalisés cet été, seulement 290 écrevisses ont été dénombrées en moyenne, contre plus de 1000 individus lors de la première session en 2008. Cette baisse est d'autant plus alarmante qu'elle touche à la fois les jeunes et les adultes. Plusieurs hypothèses sont émises pour expliquer cette situation. La qualité de l'eau et la baisse du débit des cours d'eau en période estivale semblent jouer un rôle. Cette année, un linéaire d'environ 100 mètres était par exemple à sec sur le site de la Combe des Cades, fragmen-

“ seulement 290 écrevisses ont été dénombrées en moyenne ”



tant la population et limitant son habitat. Les étés de plus en plus chauds et secs pourraient accentuer ce phénomène, réduisant ainsi l'habitat de cette espèce. Une diminution du débit pourrait également avoir un impact direct sur la qualité physico-chimique de l'eau, essentielle à sa survie.

Par ailleurs, l'Écrevisse à pattes blanches est une espèce fragile qui supporte mal les modifications de son habitat et la concurrence avec ses cousines américaines invasives (*Pacifastacus lenusculus* ou *Orconectes sp.*). Ces dernières sont porteuses saines de maladies qui déciment les écrevisses autochtones. Le Parc, en collaboration avec la Fédération de pêche de la Lozère et l'Office Français de la Biodiversité, assure depuis de nombreuses années un suivi de l'évolution des populations d'écrevisses à pattes blanches et américaines sur l'ensemble des cours d'eau du Parc, ces espèces constituant de véritables indicateurs de la qualité de nos écosystèmes aquatiques.





L'herbier et la mise en valeur de l'inventaire courant des plantes vasculaires

Depuis une quinzaine d'années, les inventaires botaniques généralistes prennent de l'ampleur au sein du Parc. Si en 2008 nous disposions de moins de 23 500 données, le nombre d'observations cartographiées dépasse 300 000 cette année. Cette masse d'information est le fruit d'un réseau d'observateurs variés, coordonné par le Conservatoire botanique méditerranéen. L'équipe du Parc joue actuellement un rôle majeur dans cette contribution puisque qu'elle participe à plus de 50 % des observations collectées.

L'objectif premier de la mission botanique est de produire un catalogue de la flore à jour et le plus fiable possible (nombre et nature des groupes existants), et cela nécessite avant tout de valider les données collectées. C'est

dans cet esprit que le Parc entretient un herbier, qui garantit l'accès immédiat et à long terme à des données vérifiables ; il permet de jauger la fiabilité des inventaires réalisés par les différents contributeurs et d'apprécier le niveau d'expertise associé. De plus, c'est un objet concret qui peut être valorisé au niveau scientifique, auprès du public et pour les besoins de la formation botanique (illustration des principales familles de plantes, comparaison de groupes proches). Le classement et l'étiquetage de l'herbier dans un format standard international représentent une activité conséquente, et à plusieurs reprises depuis 2019, l'établissement fait appel à de la main d'œuvre supplémentaire. Cette année, l'association Racine de Terriens a étiqueté près de 1600 échantillons, et leur collage est en cours pour 2025.

Le nombre de découvertes récentes est surprenant : plus d'une centaine ont été signalées depuis 2015 ! Pour certaines, on peut émettre des réserves (du fait de confusions possibles au niveau botanique) mais pour d'autres, les échantillons en herbier cautionnent l'information.

Dans la majorité des cas, il ne s'agit pas d'apparition de nouvelles espèces mais de leur détection récente liée à un plus grand effort de prospection ou à un nouveau regard porté sur les plantes exotiques ou les hybrides. Les agents du Parc ont contribué à des découvertes remarquables : *Ajuga pyramidalis*, *Agrostis rupestris*, *A. schleicheri*, *Equisetum sylvaticum*, *Euphrasia minima*, *Hammarbya paludosa*, *Senecio ruthenensis*, *Sagina saginoides*, *Viola bubanii*... Ce sont, pour certaines, des plantes dites « reliques » d'une flore postglaciaire de milieux ouverts probablement installées depuis plus de 10 000 ans, avant le développement du pastoralisme : elles représentent un patrimoine inestimable, peu encore pris en compte.

Les mousses, un groupe sentinelle de l'ancienneté

Ces 25 dernières années, l'étude des mousses a pris un essor considérable dans le Parc national. 730 espèces ont été répertoriées sur son territoire soit 56 % de la diversité métropolitaine (1300 espèces), parmi lesquelles une espèce nouvelle pour l'Europe (*Mannia californica*) et une nouvelle pour la France (*Cephaloziella phyllacantha*). Au-delà d'un simple inventaire, leur rôle « indicateur » de bonne conservation des milieux naturels n'a cessé d'être affiné.

Pour les tourbières, si les mousses, en particulier les sphaignes, constituent l'essentiel de la biomasse accumulée, elles sont aussi d'excellentes sentinelles de la qualité des eaux d'alimentation. Grâce à un cortège de mousses très singulier, présent sur l'ouest du mont Lozère, des sources sont enrichies en minéraux (calcium, potassium, sodium, magnésium). On y trouve également la mousse des bouses (*Splachnum ampullaceum*), une espèce qui pousse exclusivement sur des déjections d'herbivores « non traitées * » en contexte tourbeux.



Mousse des bouses



On connaît également le seul cas de parasite chez les mousses : la mousse fantôme (*Aneura mirabilis*) qui croît au détriment d'un champignon qui mycorhize les racines de jeunes arbres en contexte tourbeux.

Ainsi, à l'échelle des seules tourbières, les mousses montrent qu'il est indispensable de préserver la qualité de la ressource en eau, le maintien d'un pâturage extensif comme d'une strate arborée diversifiée.

Pour d'autres habitats comme les forêts, les rochers mais aussi les pelouses, les mousses s'avèrent être d'excellents indicateurs d'ancienneté des milieux, même les talus des vieilles routes ou des vieux chemins ont des compositions originales comparé aux talus récents. On observe également une mousse tellement typique des vieux bâtiments crépis à la chaux (*Grimmia crinita*) qu'il est presque impossible de la trouver en contexte naturel. En d'autres termes, les mousses subliment le « vieux ».

* les vermifuges sont toxiques pour les mouches vectrices des spores



Une découverte exceptionnelle de 79 empreintes de dinosaures à Saint-Laurent de Trèves

Saint-Laurent de Trèves est déjà connue historiquement pour ses empreintes de dinosaures. En août dernier, à quelques kilomètres du village, c'est un nouveau site qui a été mis au jour, en cœur de Parc, par des bénévoles de l'Association Paléontologique des Hauts Plateaux du Languedoc (APHPL). La découverte revient à un habitant du



village, qui en se baladant en mai 2023, identifie 2 empreintes tridactyles (trois doigts) sur un affleurement rocheux au milieu d'un champ. L'APHPL est rapidement contactée et après une visite de terrain, un projet de fouilles est engagé avec le soutien financier du Parc national. Du 1 au 5 août, 15 fouilleurs bénévoles ont ainsi dégagé une dalle calcaire de 150 m². Elle a révélé la présence de 79 empreintes tridactyles ! Ces pas appartiennent à des dinosaures bipèdes carnivores, des théropodes.

Plusieurs pistes, des alignements d'empreintes, ont été identifiées. Des relevés biométriques et l'imagerie 3D permettront de comprendre leur disposition, de mesurer précisément la longueur des pas et des enjambées. Cette étude scientifique va permettre de déterminer la taille des dinosaures et leur vitesse de déplacement.

Il y a 200 millions d'années, au Jurassique inférieur, ce secteur était une lagune, à l'interface entre la terre et la mer, parcourue régulièrement par ces bipèdes. Jusqu'à présent, seules des empreintes ont été trouvées sur le territoire du Parc, aucun ossement et aucun œuf n'ont été mis au jour. Une cinquantaine de personnes ont pu profiter de cette belle découverte grâce à une animation proposée en soirée par l'APHPL et le Parc national. La dalle a ensuite été recouverte afin de protéger les empreintes de l'érosion et des dégradations humaines.

“ 79 empreintes tridactyles ”



Recherche

Résultats de la thèse sur les interactions entre apiculture et agriculture sur le mont Lozère

Après 5 ans de travaux, Gabriel Gonella a soutenu sa thèse au mois de janvier. Il s'agit d'une seconde thèse réalisée sur le territoire dans le cadre du travail engagé par le Parc sur les pollinisateurs. Encadrée par Cécile Barnaud et Marc Deconchat de l'INRAE de Toulouse (UMR Dynafor : Dynamiques et Écologie des Paysages Agri-Forestiers) et par Axel Decourtye de l'UMT PRADE (Protection des abeilles dans l'environnement), Gabriel Gonella a étudié plus précisément les interactions techniques, économiques et sociales entre l'apiculture et l'agro-pastoralisme sur le mont Lozère. Ce massif compte 110 agriculteurs et 100 à 150 apiculteurs, dont 5 professionnels. Pour résumer, Gabriel Gonella a observé que les systèmes agro-pastoraux qui privilégient une gestion extensive des surfaces fourragères (fauche tardive, prairies à rotation longue), et une gestion intensive des surfaces pastorales (fort taux de pâturage, maintien de la strate herbacée, sous bois et châtaigneraies entretenus) sont les systèmes qui favo-

risent le mieux la production de ressources mellifères pour les abeilles. Ainsi, le système traditionnel de production de veaux broutards avec des prairies permanentes et des pâturages bien gérés est intéressant pour le maintien de la ressource florale. Mais l'accès aux ressources florales n'est pas toujours aisé pour les apiculteurs. En effet, les agriculteurs n'ont pas forcément conscience de leur importance dans la production de la flore mellifère et si ces deux professions dépendent l'une de l'autre d'une certaine façon, elles semblent peu échanger sur leur pratique. Il existe donc un enjeu important à créer du lien entre ces deux professions, notamment pour faciliter l'accès des apiculteurs à la ressource mellifère qui devient de plus en plus aléatoire.





2. Protéger et restaurer

Pour protéger la faune et la flore, il convient d'être en mesure de conserver ou restaurer le fonctionnement des habitats naturels. Plusieurs démarches complémentaires sont mises en œuvre pour atteindre ces objectifs. L'État fixe les réglementations (sur les espèces, les habitats, l'eau, des territoires...) qui permettent de définir un cadre commun à respecter dans un objectif d'intérêt général. Les inspecteurs de l'environnement du Parc national sont chargés de faire respecter ces réglementations sous l'autorité du directeur de l'établissement public et du procureur de la république.

Dans le cadre de partenariats avec des collectivités, des exploitants agricoles et forestiers ou des particuliers, des conventions sont mises en œuvre pour atteindre un objectif commun de préservation de la biodiversité. C'est ainsi qu'en 2024, la mise en place d'un caisson à chauve-souris en lien avec un groupement forestier a permis de préserver un site de reproduction de Petit rhinolophe (voir p 53).



Surveillance du territoire

Priorité à la sensibilisation

Depuis que le Parc national a été créé il y a 54 ans, de nouveaux enjeux de préservation des patrimoines, des paysages, de la ressource en eau, de la biodiversité ont émergé au sein de la société. L'État a renforcé les lois et réglementations pour encadrer les pratiques dans l'objectif de réduire les impacts sur notre environnement. Récentes pour nombreuses d'entre elles, les réglementations environnementales restent souvent méconnues et parfois complexes à maîtriser.

C'est l'une des missions des inspecteurs de l'environnement de l'établissement que d'être au contact des habitants et des visiteurs pour en premier lieu informer sur les réglementations en vigueur dans le Parc national et leur raison d'être. Il s'agit d'une mission de tous les jours où chaque rencontre est une occasion d'échanger sur les démarches à suivre avant de réaliser des travaux sur un bâtiment, sur les règles de chasse, les travaux agricoles, sur les raisons qui ont conduit à fermer à la circulation un sentier afin d'assurer la quiétude en période de reproduction d'une espèce sensible au dérangement...

De nombreuses réglementations environnementales ne



sont pas spécifiques au Parc national mais les inspecteurs de l'environnement sont en charge de les appliquer, de constater des faits pour en rendre compte aux autorités administratives ou judiciaires.

Comme chaque année, les actions de police de l'environnement ont porté sur la fréquentation des sites à enjeux (sensibilité pour la flore, la période de brame ou des secteurs sensibles pour les rapaces), le respect de la réglementation sur la fréquentation (camping, camping-car, circulation sur les pistes interdites...), la sécurité à la chasse. Au total, 210 jours ont été consacrés aux actions de contrôle, donnant lieu principalement à des avertissements oraux, 32 timbres amendes (campement, feu, circulation...) et 5 procès-verbaux. Au regard de la fréquentation du territoire et des nombreuses activités qui sont pratiquées, le nombre de procédures est très limité et la priorité est la sensibilisation.



Stabilisation des demandes d'autorisation

En 2024, le nombre d'autorisations accordées s'élève à 314 ce qui est stable par rapport à l'année précédente (318).

Les 100 dossiers d'autorisations en cœur de parc pour l'architecture et les travaux publics (TP) correspondent au volume habituel de demandes des années précédentes. Pour le bâti, elles concernent la réfection de toitures, la réalisation d'enduits, le changement de menuiseries, des projets d'extensions et quelques rénovations complètes de bâtiments. Pour les TP, il s'agit pour 1/3 de dossiers de radiotéléphonie, 1/3 pour l'amélioration du réseau routier (départemental et communal) et des ouvrages d'intérêt général (enfouissement de lignes) et

1/3 émane de particuliers ou de communes (pistes, murets, etc.).

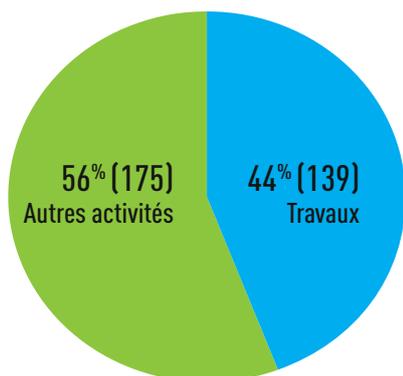
Le nombre de manifestations sportives est en légère augmentation par rapport à 2023 (+5). La prépondérance du trail se confirme d'année en année, il représente deux à trois fois plus de manifestations que les autres disciplines. Par ailleurs, l'établissement a transmis quatre portés à connaissance pour des manifestations qui avaient lieu hors cœur de Parc mais qui présentaient des enjeux. À chaque fois, cela a abouti presque systématiquement à une modification de tracé.

Concernant l'agriculture, les demandes ont été effectuées principalement pour la création de pistes, d'abreuvoirs pour les troupeaux ou de récupérateurs d'eau de pluie. Nouveauté cette année, deux autorisations de survol en drone pour des chantiers de brûlage encadrés par la sécurité civile ont été accordées au Copage au titre des missions d'entraînement des services de secours et de sécurité civile.

Les demandes d'autorisation sur la thématique forestière concernent toutes des travaux d'infrastructure (création ou réfection de pistes, reprise d'ouvrages de franchissement, création ou agrandissement de places de dépôt ou de retournement). Pour 7 dossiers sur 9, le pétitionnaire est l'ONF.

Les dossiers de demandes d'autorisations relatives à la chasse concernent très majoritairement des autorisations de tirs d'élimination de sangliers en dehors de la période de chasse, afin de limiter les dégâts sur les parcelles agricoles.

Sur les 314 autorisations accordées :



-  **100** : architecture (bâti et travaux publics)
-  **12** : agriculture
-  **9** : forêt
-  **9** : eau
-  **8** : tourisme
-  **3** : chasse (construction de miradors)
-  **35** : manifestations sportives
-  **15** : manifestations publiques
-  **21** : prises de vues avec survol
-  **38** : circulation
-  **17** : faune (prélèvement/transport/détention)
-  **17** : cueillette
-  **10** : tirs d'élimination en dehors de la période de chasse
-  **5** : survol
-  **13** : campement /bivouac
-  **3** : création d'activité nouvelle
-  **1** : concours de chasse

Mobilisation pour prévenir les feux de forêt

Le 10 juillet, la préfecture de Lozère a organisé un point presse en présence de l'ONF, de la sous-préfète de Florac, la gendarmerie, des agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du Parc national, de la Direction départementale des territoires (DDT) et de la Défense de forêt contre les incendies (DFCI).

L'objectif de cette conférence de presse organisée au col de Montmirat était de présenter le cadre d'intervention des différents services du département impliqués dans la lutte contre les incendies, souvent causés par des pratiques liées au bivouac et au camping sauvage.

Chaque année, les agents du Parc national se mobilisent sur une dizaine de journées en collaboration avec l'ONF,



l'OFB et la gendarmerie, entre début juillet et fin août pour surveiller et signaler tout départ de feu dans le Parc national. Au-delà de ces journées programmées, les gardes-moniteurs restent en alerte durant tout l'été pour signaler tout départ de feu lors de leurs diverses missions de terrain.

Des opérations de police ciblées pour la protection du Gypaète barbu

Depuis la mort du Gypaète barbu, Dolomie, en novembre 2020, victime d'une destruction volontaire par tir, le Parc, la gendarmerie, l'Office National des Forêts (ONF) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) renforcent les



opérations de police durant la saison de chasse. 14 journées de veille ont été effectuées par les agents commissionnés et assermentés du Parc. Deux ont été réalisées en collaboration avec les réservistes de la gendarmerie, deux autres avec les agents de l'ONF. Des agents de l'OFB se sont également joints à 3 reprises aux opérations inter-services et ont assuré, de leur côté, 6 journées de surveillance. L'objectif étant de maintenir une pression d'observation homogène et prolongée au fil de la saison de chasse.

Au 31 décembre, 20 journées de mission de police de la chasse dans les secteurs fréquentés par les gypaètes ont été réalisées en semaine et durant le week-end. Aucun tir sur cette espèce protégée n'a été directement constaté.

Pour la saison de chasse 2025, 15 journées de police de la chasse sont programmées et certaines seront à nouveau effectuées en inter-services. De son côté, l'OFB en assurera une dizaine.

“ 20 journées de mission de police de la chasse ”



Deux patrouilles à cheval

Deux missions de police à cheval ont été réalisées en interservices le 2 juillet et le 11 août, sur le massif du mont Lozère. Elles font suite à la mobilisation de 2 agents de l'Office National des Forêts (ONF) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui ont mis à disposition des chevaux d'endurance et le matériel nécessaire.

L'utilisation du cheval bénéficie d'un capital « sympathie » invitant à un échange spontané (qui aurait envie de caresser une voiture ?!).

Avec plus de 80 échanges, malgré une météo parfois hasardeuse, et un retour toujours très positif de la part des personnes contrôlées, il n'est plus à démontrer que le cheval s'avère être un parfait vecteur de communication, facilitant la sensibilisation à l'environnement et les rappels à la réglementation applicable en cœur de Parc.



Espèces et milieux

4 gypaètes barbus ont rejoint les gorges de la Jonte

Le 13 mai, deux jeunes femelles gypaètes barbus ont été lâchées dans la vire rocheuse de Frepestel sur le causse Méjean. En provenance du centre d'élevage spécialisé de Guadalentin (Andalousie), elles étaient âgées d'environ 90 jours pour un poids d'environ 5,5 kg. Baptisées Terre et Tornade par les écoliers de Vébron, elles se sont envolées de la vire quelques jours avant l'arrivée de deux nouvelles congénères, l'une en provenance du zoo d'Ostrava (République Tchèque) et la seconde, du centre d'élevage spécialisé de Guadalentin. Ces deux nouvelles femelles ont été relâchées le 18 juin. Elles ont été baptisées, Tarn et Tourmente par les collégiens de Florac.

La réintroduction de ces 4 femelles dans les Grands Causses contribuera à rééquilibrer la proportion entre mâles et femelles sur le territoire. En effet, jusqu'à cette année, le sexe des oiseaux ne pouvant être connu en amont du lâcher, la réintroduction de mâles et leur survie font qu'ils sont prédominants parmi les oiseaux présents dans les Grands Causses.



Cette opération est intégrée dans le programme européen Life Gyp'ACT qui a pour objectif de renforcer la population de Gypaète barbu dans la Drôme et le Massif central et favoriser des mouvements d'oiseaux entre les Alpes et les Pyrénées. Depuis 2012, en partenariat entre la LPO, le Parc national et le Parc naturel régional des Grands Causses, ce sont ainsi 40 jeunes gypaètes qui ont été libérés dans les Grands Causses. Actuellement 11 d'entre eux sont toujours présents sur ce territoire. Les espoirs de voir naître bientôt un premier gypaëton sont grands !

Un nouveau site de lâcher

Par ailleurs, des interactions négatives ont été observées ces dernières années entre les individus subadultes et les jeunes gypaètes lâchés. Elles constituent une menace importante pour ces derniers, car elles peuvent parfois aboutir à des blessures pour les gypaëtons. Ainsi, un troisième site de lâcher, éloigné des deux sites actuellement utilisés, dans les gorges de la Jonte (Lozère) et du Trévezel (Aveyron), a été recherché. Le Roc du Salidou, sur le massif de l'Aigoual (Gard), a été identifié comme le lieu répondant le mieux aux critères de sélection pour accueillir un nouveau site de lâcher. Une journée d'échange sur le terrain a été organisée le 12 septembre avec les services du conseil départemental du Gard, propriétaire du terrain, les agents de la LPO et du Parc. Une première ébauche des aménagements a été proposée, les travaux devraient être réalisés à l'automne 2025 et le premier lâcher pourrait avoir lieu en 2026. Une ligne électrique située à proximité du site, jugée très dangereuse, devra être neutralisée. ENEDIS, partenaire du programme Life, a déjà commencé à travailler à la programmation de l'enfouissement de cette ligne et aux chiffrages financiers de cette opération.



Une meute sur le mont Lozère et l'Aigoual

Le suivi de la population de Loup gris (*Canis lupus*) établie sur les massifs du mont Lozère et de l'Aigoual a été réalisée en grande partie par la recherche d'indices de présence lors des prospections hivernales et par les observations d'individus faites majoritairement aux pièges photo. En 2024, 485 kilomètres ont été parcourus à pied par les agents lors des circuits de prospection hivernaux afin de rechercher des traces dans la neige. 130 indices (poil, crotte, urine) ont ainsi été collectés sur l'ensemble du territoire du Parc et transmis à l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'analyses génétiques.

Sur le massif de l'Aigoual, les analyses des indices récoltés durant l'hiver 2023-2024, ont permis de confirmer l'installation d'un couple fréquentant le versant lozérien et gardois. Il est possible qu'il fréquente également le causse Méjean proche, sans que nous ayons d'observation nous permettant de le confirmer. Début juillet, deux louveteaux âgés d'environ 3 mois ont été observés sur la commune de Meyrueis et n'ont été revus que fin octobre sur des images obtenues au piège-photo montrant le couple et les 2 jeunes loups. Fin décembre, une vidéo montre 5 loups sur le versant sud (30) de l'Aigoual. Il conviendra de confirmer si un nouvel individu a rejoint ce groupe familial.

Sur le massif du mont Lozère, les analyses des indices collectés début 2024, ont permis de différencier 11



loups (5 mâles et 6 femelles) provenant a priori tous du même groupe familial s'étant reproduit en 2022 et 2023. Depuis novembre 2023, les observations ont été moins nombreuses. En effet, les images obtenues cette année concernent 2 individus se déplaçant ensemble régulièrement sur le massif du Bougès, 3 individus souvent ensemble sur le versant sud du mont Lozère et d'autres individus sur le versant nord. Il est difficile de savoir si une cohésion existe entre ces individus pour lesquels nous n'avons pas observé de signe de reproduction cette année.

À noter qu'en novembre 2024, le tribunal a condamné l'auteur du braconage d'un loup adulte sur le mont Lozère qui avait eu lieu fin 2023.

Des indices ou images sont obtenus occasionnellement sur d'autres secteurs (causse de Sauveterre, causse Noir, vallées cévenoles) mais pour l'instant nous ne disposons pas d'information pour savoir s'il s'agit de nouveaux individus ou d'animaux déjà connus se déplaçant sur ces territoires.

Patrimoine culturel et paysager

Opération de préservation des objets de Mas Camargues

Dans la perspective de l'ouverture de la Maison du Mont Lozère et du déménagement des collections « musée de France » de l'écomusée, l'établissement a engagé en 2019 une opération de conservation curative et de conditionnement. Pour une grande partie de la collection, cette opération s'est achevée en 2021 avec l'aide du Département de la Lozère. Elle a consisté en un dépoussiérage/nettoyage, un recollage de certains éléments disjoints, un conditionnement à l'aide de matériaux adaptés et pérennes. Cependant, il restait à traiter un lot d'une trentaine d'objets hors gabarit de type ethnographique composés essentiellement de matériel agricole et de véhicules hippomobiles. Suite à un constat d'état réalisé en 2023, il est apparu urgent de traiter ces objets de très gros volume. En préparation du chantier, la régie technique de l'établissement a réalisé quelques travaux d'amélioration des conditions de conservation sur le site de Mas Camargues. Puis, durant une dizaine de jours en septembre 2024, une équipe composée de deux restauratrices (Arts Préservation)

s'est chargée du dépoussiérage minutieux des objets et du traitement insecticide et fongicide des parties en bois. Par ailleurs, un ébéniste-restaurateur (Géraud Ferrière menuiserie) est intervenu sur les problèmes structurels des parties en bois et sur la création de supports à crémaillères adaptés.

Ces travaux ont été expertisés et validés par la Commission scientifique régionale des collections des musées de France, et ont bénéficié à hauteur de 53 % du soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie dans le cadre du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR).



Une journée sur l'histoire des Cévennes

La commission « Patrimoine culturel » de l'établissement a proposé de renforcer les connaissances des agents du parc national sur l'histoire des Cévennes en soulignant l'importance de sa transmission. Sur proposition de l'historien Henry Mouysset, le premier thème retenu a porté sur l'histoire des Huguenots en Cévennes, sans restreindre uniquement à l'histoire des Camisards. Le 27 mars, les agents du parc national ont ainsi visité le musée du Désert à Mialet en compagnie de son équipe : Denis Carbonnier, conservateur, Philippe Herbster et Maelys Roure, guides. Près d'un siècle de résistance des huguenots a été retracé dans la quinzaine de salles qu'abrite l'émblématique Mas Soubeyran, maison de l'ancien chef camisard Pierre Laporte dit « Rolland ». Aux côtés d'Isabelle Fardoux Jouve, présidente de la commission « Patrimoine culturel », Hubert Pfister, président de l'association « Sur le chemin de Robert-Louis Stevenson » a également présenté les deux « itinéraires culturels européens » traver-



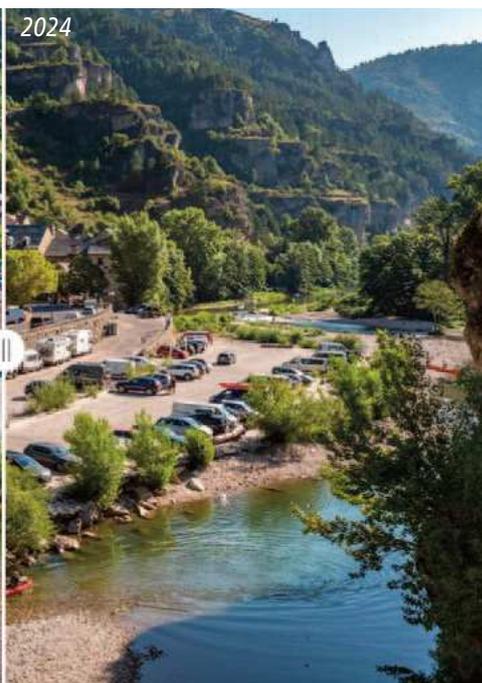
sant le territoire : le chemin de R.-L. Stevenson et l'itinéraire en développement « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois ». La journée s'est poursuivie par une balade sur les traces des camisards aux alentours de Mialet. D'autres thèmes seront régulièrement proposés pour favoriser la transmission de l'histoire du territoire et étoffer les connaissances des agents dans l'exercice de leurs missions de protection et de sensibilisation.

3^{ème} campagne pour l'observatoire photographique des paysages

L'Observatoire photographique des paysages (OPP) mis en place par l'établissement en 2018 est un outil de sensibilisation à destination du grand public et des acteurs du territoire. Les photographies sont reconduites tous les 3 ans sur 28 sites précis et répartis sur l'ensemble du territoire du Parc. Après une seconde

campagne photographique qui s'est déroulée en 2021, une troisième s'est déroulée cette année selon les mêmes dispositions techniques que pour les précédentes campagnes : angle de prise de vue, cadrage, focale, saison...

Cette démarche, construite en collaboration avec l'Entente Causses et Cévennes qui dispose également d'un OPP, permet de comparer les clichés des paysages du Parc au fil du temps. L'établissement dispose désormais de trois séries de clichés, les évolutions des paysages peuvent d'ores et déjà être constatées de manière objective.



Sainte-Enimie



3. Accompagner le développement durable

L'établissement s'est investi dans de nombreux projets dans l'objectif notamment d'accompagner, de valoriser et de promouvoir des pratiques vertueuses et de contribuer à améliorer la résilience du territoire. Parmi les principaux, le programme d'expérimentation du Parc sur la duplication de prairies naturelles a été poursuivi, le jeu sérieux « Forêts vivantes » a été finalisé en partenariat avec le CNPF, et de nombreuses actions en faveur de la pierre sèche ont été mises en œuvre dans les communes adhérentes dans le cadre de la convention de partenariat qui lie l'établissement public et l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches.

Afin de prendre en compte le contexte du changement climatique et ses impacts en lien avec le tourisme, un diagnostic des zones de fraîcheur et de baignade a été conduit avec une équipe de recherche, et l'équipement du gîte Aire de côte s'est voulu aussi vertueux que possible pour limiter sa consommation en eau.



Agriculture et pastoralisme

Des MAEC pour préserver la biodiversité remarquable et le pastoralisme collectif sur les estives

L'établissement public du Parc national coordonne et anime un PAEC (Plan Agro-Environnemental et Climatique) pour la période 2023-2028 permettant de mettre en place des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) autour de deux enjeux principaux : la biodiversité remarquable et le maintien du pastoralisme collectif.

Concernant la préservation de la biodiversité remarquable, la priorité régionale a été donnée :

- ▶ aux habitats naturels à très forts enjeux dits « menacés », dont les zones humides, principalement les tourbières ainsi que les pelouses acidiphiles montagnardes et subalpines ; des habitats que l'on retrouve sur le mont Lozère et le mont Aigoual.
- ▶ aux pelouses sèches semi-naturelles et méditerranéennes sur les causses, qui sont des habitats favorables pour la Pie grièche méridionale et le papillon Apollon.

Au total, 29 exploitations et 14 groupements pastoraux se sont engagés dans des mesures relatives à l'enjeu biodiversité et 19 groupements pastoraux dans la mesure de maintien du pastoralisme transhumant sur les estives.



L'enveloppe financière allouée pour ces contrats, de l'ordre de 1,2 M€ pour 5 ans, a été totalement consommée.

Tous les agriculteurs engagés ainsi que les présidents de groupements pastoraux ont suivi des formations organisées par le Parc sur les thématiques correspondant aux contrats : connaissance et bonnes pratiques de gestion pastorale des zones humides et des milieux ouverts, ou connaissance et maintien de l'habitat de la Pie grièche méridionale et de l'Apollon.

4 journées de formation ont été réalisées par le service pastoralisme de la Chambre régionale d'agriculture et des agents du Parc entre avril et mai 2024 sur le mont Lozère, le mont Aigoual et le causse Méjean. Une journée est prévue en 2025 pour les 4 nouveaux exploitants engagés en mai 2024.



L'impact du changement climatique évalué sur 12 exploitations agropastorales

Entre juin et août, le pôle agri-environnement a réalisé des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique dans 12 exploitations agropastorales représentatives du territoire du Parc. La réalisation de ces diagnostics de



vulnérabilité est une mesure définie dans la stratégie d'adaptation au changement climatique mise en œuvre par l'établissement depuis 2022 (projet Life Natur'Adapt).

La diminution de la ressource pastorale est la première menace à laquelle les exploitations sont confrontées. Ceci est principalement dû aux sécheresses successives. Cette baisse de la ressource végétale peut entraîner un déplacement plus régulier des troupeaux d'une zone de pâturage à une autre, mais aussi le besoin d'utiliser de plus vastes surfaces pastorales. D'autres facteurs peuvent aggraver la situation comme la survenue de gels tardifs ou l'apparition de maladies pouvant fragiliser les arbres mais également impacter la santé animale.

La baisse de la ressource en eau constitue une autre problématique majeure. Elle est accentuée par le fait que le territoire est situé en têtes de bassins versants : lors de fortes pluies, l'eau s'écoule rapidement en aval. Par ailleurs, la raréfaction des précipitations au printemps, et surtout en été, entraîne une diminution des débits des cours d'eau et du niveau de recharge des nappes d'eau souterraine. En cas de vagues de fortes chaleurs, les troupeaux s'alimentent moins, ce qui peut entraîner une baisse de leur production.

Les mesures d'adaptation mises en place par les éleveurs et éleveuses sont très diversifiées, et dépendent des systèmes d'exploitation. Il peut s'agir de l'augmentation des surfaces pastorales ou cultivées, de l'implantation de semences adaptées aux conditions locales, de la mise en place d'équipements tels que des citernes de récupération des eaux pluviales de toitures, de bâtiments de stockage de fourrage, de machines agricoles de récolte adaptées... L'une des solutions d'adaptation mise en œuvre par certaines exploitations transhumantes de l'Aigoual consiste à avancer la montée en estive afin de profiter de la pousse plus précoce de l'herbe. D'autres exploitations agropastorales sédentaires situées sur le causse Méjean peuvent, quant à

elles, agrandir les surfaces de pâturage et de prairies de fauche pour compenser la réduction de la production végétale.

En septembre dernier, une réunion de concertation a eu lieu avec les principaux acteurs afin de réfléchir à la façon d'améliorer l'accompagnement des exploitations dans leur adaptation au changement climatique. La poursuite de la réalisation des diagnostics de vulnérabilité, la mise en place d'un accompagnement technique sur l'agroéquipement, ou encore l'animation de groupes d'échange entre éleveurs et éleveuses font partie des pistes envisagées.

Mieux connaître les enjeux naturalistes sur les exploitations

Le travail a été initié en 2021 suite à une demande des agriculteurs en sous-commission agricole du massif Causses - Gorges. La demande des agriculteurs était de pouvoir visualiser les enjeux présents sur leurs exploitations à l'échelle parcellaire, et mieux connaître les espèces présentes.

Un premier exemple de diagnostic à l'échelle d'une exploitation du causse Méjean (GAEC de Saubert) a été réalisé en 2022 par le pôle agri-environnement. Ce travail a abouti à un rapport comprenant des textes, des cartographies et des photos illustrant les habitats naturels, les espèces, les éléments archéologiques et les infrastructures agro écologiques. Après présentation de ce premier diagnostic, les agriculteurs ont souhaité avoir un modèle plus synthétique. Ce travail a fait l'objet d'un stage au sein du pôle agri-environnement cette année. Il a permis d'aboutir à un document synthétique et plus facilement reproductible dans le traitement des données pour le rendu cartographique. Un diagnostic sur ce nouveau modèle a été réalisé sur la propriété du Parc à la Fichade exploitée par Gaëtan



Lamorinière.

L'établissement dispose donc maintenant d'une trame opérationnelle qui permet de présenter les enjeux à l'échelle d'une exploitation en termes d'habitats naturels, de la faune et de la flore, d'éléments archéologiques et d'infrastructures agro écologiques. Le document contient une carte A0 permettant de visualiser les principaux enjeux et servant de base de discussion entre l'agriculteur et les agents du Parc lors de rencontres sur divers dossiers concernant l'exploitation.

Ce travail doit encore être finalisé par l'organisation des bases de données nécessaires et l'automatisation de leur traitement afin que ce diagnostic puisse être utilisé si



Sensibilisation des cédants à la transmission de leurs exploitations agricoles

Au cours des rencontres entre les agents et agentes du pôle agri-environnement-eau et les agriculteurs et agricultrices, la question de la transmission revient régulièrement sans que les intéressés ne soient forcément investis dans la démarche « officielle » : inscription au Répertoire Départ Installation, accompagnement par la Chambre d'agriculture ou l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR)... C'est pourquoi, en fin d'année, le pôle a co-organisé, avec l'ADEAR 48, deux journées de sensibilisation à la transmission des exploitations agricoles à destination des futurs cédants.

Ces deux journées avaient pour objectif de créer un espace de discussion permettant de réfléchir à cette problématique afin de s'orienter vers le parcours classique pour que les cédants rencontrent des jeunes souhaitant s'installer. Cet espace a pu favoriser les réflexions individuelles en s'appuyant sur le groupe.

Le format s'axe autour des discussions en proposant des ateliers techniques combinés avec des moments plus conviviaux. Les échanges ont été ponctués d'interventions riches sur ce sujet complexe grâce à la venue de la Chambre d'Agriculture 48, de la MSA, du dispositif Relance et d'un couple ayant récemment repris une ferme.



Les participants repartent avec des apports théoriques et surtout l'impression de ne plus se sentir seuls car ils admettent tous avoir « du mal à lâcher ». La transmission d'une exploitation est compliquée au niveau administratif, organisationnel mais aussi humain et émotionnel.

Les enjeux sont multiples et les questionnements nombreux : est-ce qu'il y a une solution de logement ? Est-ce que nous déménageons pour laisser la maison aux jeunes ? À quel prix vendre la ferme ? De quelle manière céder le foncier, le matériel et les animaux ? Comment transmettre l'expérience et la connaissance des terrains ? Comment travailler ensemble pour faciliter la transmission ? Quels changements seraient acceptables sur ma ferme ?

Ces deux journées ont rassemblé une dizaine de personnes qui ont fait part de leur souhait de continuer à échanger. Le format a également été apprécié, une réflexion est en cours pour la suite à donner à ces journées de sensibilisation en 2025 : proposer de nouvelles dates, organiser une visite de ferme...



Une demie-journée d'échange sur les pollinisateurs

Le 29 février, une demie-journée consacrée aux ressources mellifères a été organisée à l'Institut Agro de Florac à destination des partenaires agricoles du terri-

toire. Viviane de Montaigne, chargée de mission agri-environnement, a présenté le bilan du programme « pollinisateurs » porté par le Parc durant 4 ans. Il portait notamment sur la plantation de haies, l'organisation de journées de formations pour les apiculteurs ainsi qu'un programme pédagogique conséquent. Léo Mouillard Lample a présenté les résultats de sa thèse sur la compétition entre les abeilles sauvages et les abeilles domestiques et comment partager la ressource collectivement. Gabriel Gonella a quant à lui présenté les premiers résultats de sa thèse sur les interactions entre agropastoralisme et apiculture sur le Mont Lozère. Tous les deux ont soutenus leurs thèses avec l'INRAE et l'ITSAP.

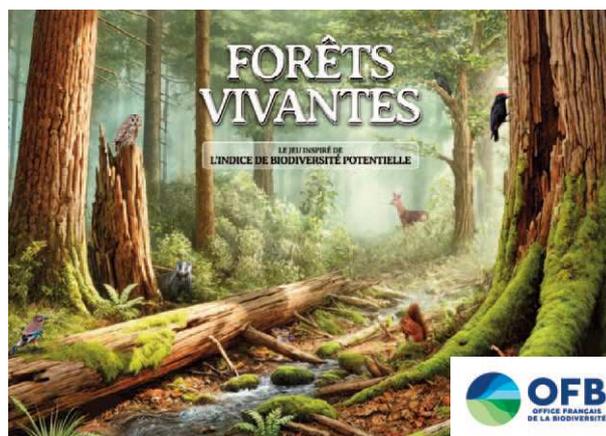
Les interventions ont ensuite été suivies par des ateliers collectifs très constructifs. Ils ont porté sur « comment produire des ressources mellifères ? » et « comment partager la ressource mellifère ? » afin de permettre un accès à tous à la ressource mellifère : apiculteurs, abeilles domestiques, et abeilles sauvages. Une trentaine de personnes y ont participé, majoritairement des apiculteurs.

Sylviculture

Jouez à Forêts vivantes !

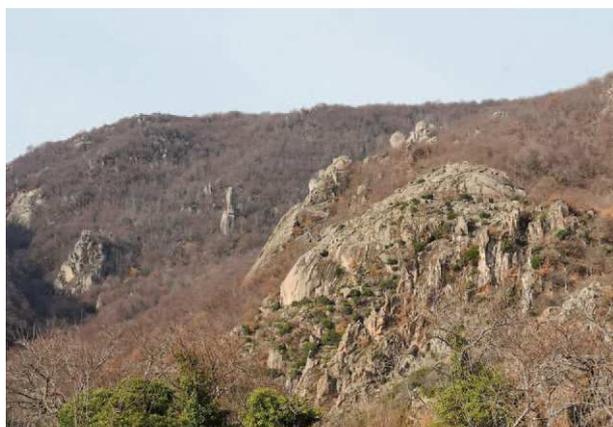
Librement inspiré de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), concept développé par le Centre national de la propriété forestière (CNPF), ce jeu de plateau a été réalisé à l'initiative du Parc national, en partenariat avec le CNPF et grâce au soutien financier de l'OFB, en faisant appel à un concepteur de jeux professionnel. Les joueurs sont invités à se mettre dans la peau d'un propriétaire forestier. Ils doivent gérer leur forêt en réalisant des actions humaines (achat, plantation, coupe) et en utilisant les dynamiques naturelles (régénération, croissance et développement des arbres). Des espèces animales ou végétales se présenteront et, selon les caractéristiques de la forêt, pourront y élire domicile ou passer leur chemin... Comme dans la « vraie vie », des aléas (naturels ou anthropiques) surviendront, et toutes les forêts ne seront pas impactées de la même façon !

Le jeu « Forêts vivantes », fruit d'un travail de plusieurs années et livré au CNPF et au Parc en fin d'année, per-



met de mieux comprendre les interactions entre la forêt, sa gestion, son fonctionnement et les espèces qui s'y trouvent, et de poser un autre regard sur la forêt... Ce nouvel outil servira ainsi à accompagner les échanges avec les propriétaires, les gestionnaires forestiers ou les écoliers qui souhaiteront prolonger ou préparer une sortie en forêt de façon ludique !

Nul doute qu'il devrait être très utilisé dans le cadre d'animations ou actions de sensibilisation, information ou formation, dans les années à venir !



Une nouvelle propriété pour développer la trame de vieux bois

Contacté en 2023 par le conseil municipal de la commune d'Aumessas, l'établissement public a acté, cette année, l'acquisition de deux nouvelles parcelles forestières remarquables.

Ces deux parcelles, d'une superficie totale de 7,1 ha, sont situées sur les pentes escarpées du versant sud de l'Aigoual, sur la commune d'Aumessas, à moins de 200 m du cœur du Parc national. Elles comportent de nombreux enjeux écologiques et patrimoniaux.

En effet, quelques chênes pubescents et érables de Montpellier y atteignent des diamètres remarquables (compte tenu des conditions dans lesquelles ils poussent), et sont porteurs de *Degelia plumbea*, une espèce de lichen indicatrice de « vieille forêt ». Le site comporte également des falaises granitiques favorables à de nombreuses espèces patrimoniales, comme le Faucon pèlerin, le Grand corbeau ou la Genette.

Les pentes particulièrement fortes et la présence d'une ripisylve fonctionnelle le long du ruisseau de l'Albagne, qui abrite notamment l'Écrevisse à pied blanc, confère à ces parcelles un rôle important en matière de préservation des sols et de la ressource en eau.

Cette nouvelle propriété de l'établissement, dont l'acquisition devrait être officiellement entérinée début 2025, intégrera ainsi le patrimoine foncier forestier de l'établissement (d'environ 2 000 ha) et sera placée en libre évolution. Elle contribuera ainsi au développement de la trame de vieux bois (réseau de forêts, de parcelles et d'arbres soustraits à l'exploitation forestière), déjà bien développée en périphérie, et notamment dans la forêt domaniale de l'Aigoual, toute proche.

“ Ces deux parcelles sont d'une superficie totale de 7,1 ha ”





Une brochure technique sur les enrichissements en sylviculture mélangée à couvert continu

Face aux conséquences du changement climatique sur les forêts du territoire, les gestionnaires forestiers se tournent de plus en plus vers une gestion « à couvert continu » (c'est-à-dire basée sur des coupes régulières, mais « modérées », sans jamais recourir à la coupe rase) et favorisant la diversité des essences.

Dans certains cas, le forestier peut avoir recours aux enrichissements, qui consistent à planter d'autres essences dans un peuplement existant. Sans recours à la coupe rase, cette technique se distingue des plantations « en plein », utilisées pour renouveler intégralement un peuplement (le plus souvent après une coupe rase). Les enrichissements peuvent par exemple servir à diversifier ou compléter la régénération naturelle sous un peuplement monospécifique (composé d'une seule essence). Ils peuvent aussi permettre d'améliorer l'adaptation d'un peuplement au changement climatique en anticipant des dépérissements prévisibles (comme pour l'Épicéa, par exemple).

Jusqu'à récemment, les forestiers qui envisageaient de recourir à cette technique ne disposaient d'aucun document de référence, afin de guider leur réflexion et d'orienter leur choix. C'est maintenant le cas, grâce à la brochure dédiée, élaborée dans le cadre du projet ENRICHIRR par le CNPF (délégation Occitanie), l'ONF (agence de Lozère) et AgroParisTech.

Au-delà de l'attribution d'une subvention de 6 000 €, l'établissement a également contribué à son élaboration en participant au comité de pilotage et en faisant partie du comité de relecture de la brochure.

Ce document ne demande plus qu'à être utilisé. Il est téléchargeable sur le site internet du CNPF Occitanie : <https://occitanie.cnpf.fr/enrichirr-enrichissements-en-sylviculture-melangee-couvert-continu>

Chasse

Plans de chasse : des prélèvements en baisse

À l'échelle du cœur de Parc, les taux de réalisation des plans de chasse pour la saison 2023/2024 ont été de 68 % pour le Chevreuil et de 71 % pour le Cerf. Avec respectivement 378 et 885 animaux chassés, les prélèvements sont en légère baisse (- 5 % environ), malgré des attributions relativement stables.

L'investissement des chasseurs, qui se sont efforcés de maintenir une pression élevée afin de réduire les niveaux des populations de Cerf et la pression qu'elles exercent sur les milieux agricoles et forestiers, mérite d'être salué.

Comme les années précédentes, la majorité des prélèvements de Cerf a eu lieu sur l'Aigoual (49 %) et le mont Lozère (35 %), qui abritent les populations les plus importantes et concentrent les enjeux les plus forts en termes d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Suite au processus de concertation impliquant la réunion de cinq sous-commissions locales et de la commission cynégétique, le conseil d'administration a fixé pour la saison 2024-2025 des plans de chasse s'élevant à 1 222 cerfs (- 2,5 %), 570 chevreuils (+ 1 %) et 12 mouflons (=). Cette légère diminution des attributions de



cerfs s'explique par la difficulté que les chasseurs ont pu éprouver à réaliser les plans de chasse, notamment sur l'Aigoual, possiblement liée à une diminution de la population. Elle a néanmoins été très majoritairement compensée par une augmentation des attributions en dehors du cœur de Parc, l'objectif restant de maintenir des prélèvements élevés afin de favoriser l'atteinte ou le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

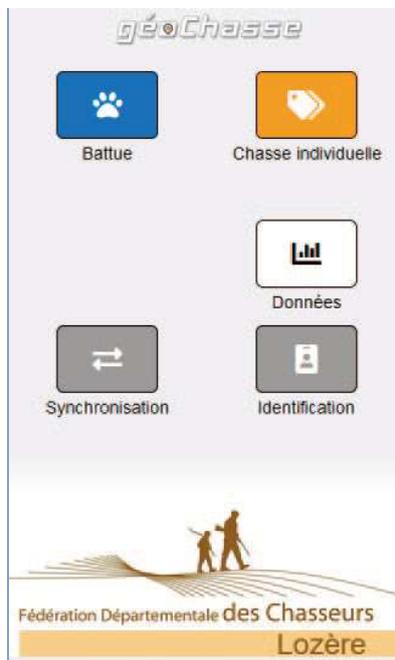
La situation en termes d'équilibre agro-sylvo-cynégétique reste suivie de près par plusieurs indicateurs et protocoles déployés chaque année dans le cadre de l'observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Les suivis menés sur le Lièvre témoignent du bon état de conservation de l'espèce, et en particulier sur le causse Méjean, pour lequel l'espèce revêt un enjeu cynégétique majeur.

Des constats de tirs dématérialisés

Si les plans de chasse de la saison en cours (2024/2025) ont peu évolué par rapport à ceux de la saison dernière (cf. article précédent), un changement technique majeur a été opéré. En effet, les constats de tir, obligatoirement renseignés par les chasseurs ayant tué un animal soumis à plan de chasse (Cerf, Chevreuil, Mouflon) pour le déclarer, ont évolué drastiquement : terminer le traditionnel format « papier » et ses trois feuillets, et la saisie manuelle des informations ! À partir de cette saison, le constat est rempli directement depuis un téléphone, via une application informatique appelée GéoChasse.

Si, comme tout changement, cela « bouscule » inévitablement les habitudes de chacun, ce nouveau système présente l'avantage de permettre un



suivi des prélèvements en temps quasi-réel (à condition que les prélèvements soient effectivement déclarés dans les délais impartis). L'application permet également de joindre une photo des animaux prélevés (obligatoire pour l'espèce Cerf), et de localiser précisément le lieu de prélèvement.

Dans un souci de cohérence et d'homogénéité des pratiques, cette application est ainsi utilisée dans l'intégralité du cœur de Parc et sur l'ensemble du département de la Lozère.

Si les premiers retours quant à l'utilisation de cette application sont plutôt positifs, il conviendra d'effectuer un bilan, à l'issue de la saison, afin de définir les éventuels ajustements ou améliorations qui pourraient être demandés au développeur.

Un travail de synchronisation entre les données issues de l'application et les bases de données de l'observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sera également mené prochainement.

Architecture, urbanisme

Des actions pour soutenir la filière pierre sèche

Dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2023 entre le Parc national et les Artisans bâtisseurs en pierre sèche (ABPS) afin de préserver les savoir-faire et promouvoir le développement de cette filière, plusieurs actions ont été organisées.

Le 6 septembre, les élus communaux, référents du Parc national ont été sensibilisés à la technique de la construction en pierre sèche à l'école professionnelle de l'Espinassac à Ventalon en Cévennes. Une quinzaine d'élus du Chambon, Portes, Vialas, du Pompidou, de Pontails et Brésis, Ventalon, Pourcharesses, Villefort, Saint-Hilaire de Lavit, Cassagnas et Gèneragues ont participé à cette journée en compagnie de plusieurs artisans. Lorsqu'elles ont adhéré à la charte du Parc, les communes se sont engagées à réaliser un chantier significatif utilisant la technique de la pierre sèche et respectant les règles professionnelles sur leur territoire afin de valoriser et soutenir le développement de cette filière.

Pour faciliter le respect de ces engagements, plusieurs chantiers-écoles ont été organisés au cours de l'année sur des ouvrages communaux en pierre sèche, à res-

taurer ou à créer : un mur de délimitation au pied de la collégiale de Bédoues-Cocurès, un mur de soutènement dans le parc Arnal à Florac ou encore un mur sur la propriété de l'établissement public du Parc au Villaret pour améliorer la qualité paysagère du site.

La journée avec le Parc qui s'est déroulée à Anduze a aussi permis de favoriser la promotion de cette technique de construction auprès du grand public par la présentation de l'exposition des ABPS et la réalisation d'un chantier démonstratif au cœur de l'oliveraie communale qui surplombe la ville.

Par ailleurs, suite à la sollicitation des agents du Parc, des artisans bâtisseurs ont aussi réalisé plusieurs expertises techniques sur des ouvrages communaux afin de délivrer des conseils concernant les travaux de restauration à entreprendre dans le respect des règles de l'art.



La revalorisation du hameau de St Sauveur des Pourcils

La forêt domaniale de l'Aigoual abrite de nombreux bâtiments, en particulier d'anciennes maisons forestières habitées par du personnel de l'ONF, d'anciennes fermes, des refuges et abris. Ce patrimoine bâti, fortement lié à l'histoire du massif et en particulier aux grands travaux de reboisement engagés à la fin du 19^e siècle, représente une opportunité pour le territoire et une responsabilité collective.

Saint-Sauveur-des-Pourcils était historiquement le hameau le plus important de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu. Il fut l'un des plus grands domaines agricoles de l'Aigoual acheté par l'administration forestière, et la principale pépinière ayant fourni les plants pour reboiser le massif y était notamment installée.

Situé sur un replat au-dessus du ruisseau de Bramabiau, le site est aujourd'hui entouré de versants boisés à fort potentiel écologique, en zone cœur du Parc national. C'est une propriété de l'État gérée par l'ONF à l'exception de la chapelle et de son cimetière attenant qui appartiennent à la commune.

Dans le cadre de la démarche Aigoual, Forêt d'exception®, de la Charte Forestière de Territoire Sud Cévennes et du programme Avenir Montagnes, l'ONF, le PETR Causses et Cévennes, la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et le Parc national s'engagent conjointement vers un



projet de revitalisation du hameau de Saint-Sauveur-des-Pourcils.

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé début 2025 pour recruter des candidats désirant s'investir dans ce projet de territoire, pour lequel le SCOT retient plusieurs objectifs :

- ▶ requalifier l'offre en matière d'infrastructures et d'hébergements touristiques ;
- ▶ diversifier l'économie touristique ;
- ▶ promouvoir le tourisme écologique et responsable ;
- ▶ rénover et ouvrir au public les bâtiments patrimoniaux du hameau de Saint-Sauveur-des-Pourcils ;
- ▶ s'appuyer sur les ressources spécifiques au territoire pour contribuer à son développement.



Journée d'échange avec les agents du conseil départemental de la Lozère

Une journée de rencontre a été organisée entre l'équipe du centre technique de Meyrueis et des agents du Parc national. L'objectif principal était de se rencontrer pour mieux se connaître afin de travailler efficacement

ensemble. Cette journée commune a permis d'échanger autour des enjeux de protection du patrimoine naturel et de mieux comprendre les contraintes d'exploitation du gestionnaire routier départemental.

La description des opérations courantes (entretien des fossés, fauchage, taille des arbres, débroussaillage, stockages des matériaux, gestion des espèces exotiques envahissantes...) et de leur calendrier a permis de préciser des points d'attention, de vigilance ou parfois de dissiper des malentendus. Ces échanges ont également permis de mettre en avant la fonction écologique importante de ces espaces ouverts, qui peuvent jouer un rôle de corridor. C'est aussi une vitrine à travers laquelle de nombreux visiteurs découvrent le département et le Parc national pour la première fois.

Après un temps de discussion autour d'une carte représentant le linéaire routier concerné et précisant les enjeux naturalistes principaux, la journée s'est poursuivie sur le terrain, l'occasion de découvrir des travaux réalisés et d'envisager des interventions à venir.

Ces échanges autour de la gestion du domaine public routier avaient déjà été menés sur le massif de l'Aigoual, dans le Gard, en 2022. L'opération sera reconduite au printemps 2025 avec le centre technique du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère.

Artisanat et activités économiques

22 nouveaux prestataires touristiques et producteurs estampillés *Esprit parc national*



Les produits de 22 nouveaux prestataires touristiques et producteurs ont été estampillés *Esprit parc national*, portant à 153, le nombre de bénéficiaires et 278, le nombre de produits et services. Au niveau national, le Parc national des Cévennes est celui qui compte le plus d'hommes et de femmes engagés dans la marque Esprit parc national.

Les nouveaux produits :

- ▶ **Les hébergements :** chalets et tiny houses de *Cosy Nature* à Alzon, camping *La Corconne* à Saint-André de Majencoules, mon chalet au cœur des Cévennes à Vébron, camping *La Rêverie* à Vialas, gîte de *Gondwana* à Saint-André de Capcèze, camping de *l'Arche* à Anduze, gîte *la Clède Monéry* à Saint-Jean du Gard, gîte et chambre d'hôtes de *Labahou* à Anduze, gîtes et chambres d'hôtes du *Castandel* à Saint-Paul La Coste, gîte *Le Fenil* à Saint-Germain de Calberte, gîte d'étape et chambres d'hôtes du *Cambon* et gîtes du *clos de la Rouvière* à Molezon.
- ▶ **Restaurant :** *Le Mazet* à Anduze
- ▶ **Les sorties de découverte :** le brame du Cerf et sur les traces des animaux avec *À pas de loup*, le brame du Cerf avec *Reliefs et nature*.
- ▶ **Fruits, légumes et fleurs frais ou transformés :** *Auguste et Laurette* à Chamborigaud, la ferme de *Sauveplane* à Bez et *Esparon*, la ferme d'*Esparon*, la *Magnanerie du Serre* à Saint Hilaire de Lavit, les jardins d'*Ispagnac*
- ▶ **Miels et produits de la ruche :** la *Traversière* à Gorges du Tarn Causses.



Par ailleurs, 6 bénéficiaires ont été tirés au sort pour un contrôle intermédiaire afin de s'assurer du bon respect du cahier des charges. Il a été réalisé par Ecocert et aucune non-conformité n'a été relevée. 3 prestataires ont souhaité se désengager de la marque. L'établissement s'est porté volontaire pour mettre au point et tester une nouvelle méthode de renouvellements collectifs début 2025, il n'y a donc pas eu de renouvellement individuel cette année.

En fin d'année, 4 journées d'échanges et de partage d'expérience ont été organisées sur le territoire. Elles ont rassemblé plus de 60 personnes, soit **près d'un tiers des acteurs engagés dans la marque**. Les participants ont travaillé sur les modifications du RUC hébergement et sur le 10^{ème} anniversaire de la marque *Esprit parc national* qui se déroulera en 2025 !

Elles se sont déroulées le :

- ▶ **le 18 novembre à la grotte de Trabuc :** présentation du site, découverte de la grotte, récit d'un spéléologue, présentation des résultats de l'étude hydrogéologique menée sur la cause Méjean et découverte des produits de la Ferme Simone.
- ▶ **le 25 novembre à la ferme d'Esparon :** présentation des activités castanéicoles, de l'élevage et du maraîchage. Balade à découverte de la biodiversité et présentation de ses enjeux.
- ▶ **le 28 novembre au Château d'Aujac :** visite du château, ateliers autour des richesses patrimoniales du lieu, présentation des produits de chez Auguste et Laurette.
- ▶ **le 2 décembre « Aux coeurs du Méjean » à Mas-Saint-Chély :** découverte des liens entre la biodiversité caussenarde et l'agropastoralisme et présentation des productions de la Clé des champs et du Clos de la Rouvière.



Transition énergétique

L'établissement poursuit son soutien à l'auto-consommation collective

La dynamique des projets de production d'énergie renouvelable, essentiellement solaire, s'est poursuivie en 2024. Alors qu'il avait émis un avis favorable assorti de préconisations pour un projet de parc solaire situé à Portes dans le Gard en 2023, l'établissement a formulé cette fois un avis défavorable, après consultation de son conseil scientifique, à un projet agrivoltaïque d'environ 31 ha situé sur le causse de Sauveterre. L'établissement a considéré que ce projet portait une atteinte trop importante au paysage agropastoral et se trouvait en contradiction avec le respect de la valeur universelle exceptionnelle du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Causses et Cévennes. Le projet portait aussi une atteinte forte à la conservation d'habitats et de plu-

sieurs espèces protégées : Pie-grièche méridionale, Faucon crécerellette, Rollier d'Europe, Adonis de printemps, Apollon...

L'établissement a par ailleurs poursuivi son appui technique apporté aux projets d'autoconsommation collective d'énergie engagés par les communes du Pont de Monvert Sud Mont Lozère et Florac, récemment rejoints par Ispagnac. L'étude de conception du projet qui vise notamment à trouver le meilleur équilibre technique et économique entre l'offre et la demande a été lancée par la commune de Florac. Certains projets en cours de développement dans le massif des vallées cévenoles accompagnés par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles ont également connu des avancées importantes. Compte-tenu de ces dynamiques, les premières boucles locales d'autoconsommation collectives devraient entrer en fonctionnement en 2025. L'établissement entend poursuivre son soutien et promouvoir ce modèle de développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire du Parc qui correspond parfaitement à l'esprit de sa charte puisqu'il permet de développer une production sans impact sur l'environnement et les paysages et bénéficiant directement aux habitants, aux entreprises et aux collectivités locales.

Les grandes métropoles urbaines s'engagent à rallumer les étoiles !

C'est dans un lieu hautement symbolique, l'école d'astronomie d'Alès, animée par l'association l'Étoile cévenole, que le 13 novembre, 8 partenaires (Alès Agglomération, la ville de Mende, la ville de Millau, les communautés d'agglomération Montpellier Méditerranée Métropole, Nîmes Métropole, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère, le Syndicat mixte d'énergie du Gard, le Parc naturel régional des

Grands Causses) et le Parc national des Cévennes ont signé une charte en faveur de la préservation du ciel étoilé et de la lutte contre la pollution lumineuse.

Ainsi les partenaires se sont engagés à réduire la

pollution lumineuse de 50 % d'ici à 2030 (par rapport à 2020) ainsi que leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) associés à l'éclairage public de 60 %. L'objectif est également de parvenir à une rénovation globale du parc d'éclairage public à 100 % LED.

En amont et depuis l'obtention du label RICE par le Parc national en 2018, de nombreux travaux de modernisation de l'éclairage ont été engagés par les communes du territoire en partenariat étroit avec les syndicats d'électri-



cié de la Lozère (SDEE48) et du Gard (SMEG30), et Alès Agglomération afin de réduire la pollution lumineuse.

Ce sont aujourd'hui près de 9960 points lumineux qui ont été rénovés sur les 20 000 que compte le territoire de la RICE. Par ailleurs, 73 communes sur 113 pratiquent l'extinction nocturne, totale ou partielle. Une démarche similaire a été entreprise dans les villes portes. Ainsi, à Mende, 90 % de l'éclairage public a été rénové et 80 % sur le territoire d'Alès Agglomération. À Millau, plus de 20 % des 4800 points lumineux que compte la commune ont été rénovés et l'extinction est pratiquée dans 80 % des quartiers de même que sur le Viaduc. Les communautés d'agglomération Montpellier Méditerranée Métropole, Nîmes Métropole et le Parc naturel régional des Grands Causses ont souhaité à leur tour s'engager aux côtés du Parc national. Cet engagement collectif concerne 1 million d'habitants !



Tourisme et activités de pleine nature

La Destination Cévennes au cœur de rencontres professionnelles

Les premières rencontres du tourisme durable se sont déroulées les 28 et 29 février dernier à Alès. Organisées par Cévennes Tourisme, le Parc national, Alès Agglo et Alès Myriapolis et associant conférences et ateliers, elles avaient pour thème : (Re)penser le tourisme pour une destination d'avenir.

Cet évènement a rassemblé 200 professionnels du secteur afin d'échanger collectivement autour d'une vision commune pour une évolution responsable de la destination Cévennes. Une destination dont l'identité a été façonnée par les valeurs fortes de l'écotourisme comme l'a rappelé Rémy Knafou, géographe, spécialiste du tourisme et professeur émérite de l'université Paris 1 – Panthéon Sorbonne. Lors d'une conférence, il a livré son analyse du tourisme passé, présent et futur en Cévennes. La ressource en eau a également fait l'objet d'une conférence. Yannick Manche, chargé de mission « Eau » au Parc national et Lionel Georges, directeur de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) des Gardons ont expliqué le fonctionnement naturel du cycle de l'eau ainsi que la disponibilité de cette ressource sur le sud du territoire.

Des ateliers ont également été proposés aux prestataires touristiques :

- ▶ accueillir chaleureusement ses clients et maîtriser ses consommations, c'est possible ! (animé par le CPIE du Gard).



- ▶ Escapade découverte : comprendre, transmettre et préserver notre ciel étoilé (animée par l'étoile cévenole et le Parc).
- ▶ À la découverte des forêts cévenoles (animée par Pays Cévennes, CRPF, ONF et le Parc).
- ▶ Biodiversité : observer, apprendre, préserver (animé par la LPO et le Parc).
- ▶ Comment faire face aux plantes invasives ? (animé par la Fredon Occitanie et le centre national de Pomologie).
- ▶ Confiance de Sylvain Tirefort (parc Parfum d'Aventures) « 40 ans de carrière, l'évolution d'une pratique ».
- ▶ Rencontre avec Justin Piveteau, dessinateur naturaliste.
- ▶ Comment optimiser la ressource en eau en hôtellerie de plein air.
- ▶ Penser l'écoresponsabilité de son évènement.

Randonner sans voiture, c'est possible !



Mélanie Maniez a été recrutée au poste de chargée de projet mobilité afin de développer les randonnées accessibles sans voiture sur le territoire. L'objectif est d'inciter les visiteurs et les habitants à rejoindre les départs de randonnées sans utiliser leur voiture, et ainsi réduire l'impact du tourisme sur l'environnement. Pour cela, un recensement de l'offre de transports publics et des horaires de passage existants a été réalisé afin de croiser ces données avec l'offre de randonnées du Parc national. Plus de 14 partenaires du Parc ont été consultés (communautés de communes, offices de tourisme, liO, agence lozérienne de la mobilité...) afin de construire le projet collectivement. Plusieurs tests sur le terrain ont été effectués pour confronter les résultats théoriques à la réalité. Ce travail a abouti au recensement d'une offre empirique accessible en transports en commun :



- ▶ 62 randonnées à la journée
- ▶ 13 itinérances de plusieurs jours

L'enjeu pour 2025 sera de communiquer sur cette offre auprès des publics concernés, et ce de concert avec les partenaires institutionnels.





Aire de Côte : opération résilience

Afin de redonner ses lettres de noblesse au gîte Aire de Côte et répondre aux demandes nouvelles des usagers, d'importants travaux financés par France Relance ont été engagés en 2023. Alors qu'un premier appel à candidatures avait été lancé, les informations reçues sur la disponibilité de la ressource en eau ont contraint l'établissement à reporter la réouverture du gîte prévue initialement au printemps 2024.

Les agents du Parc se sont mobilisés pour trouver des solutions innovantes afin de permettre au gîte d'accueillir à nouveau des randonneurs tout en préservant la ressource en eau. Pour cela, les modèles de refuges en haute-montagne ont été étudiés de près et de nombreux hébergements exemplaires sur leur gestion de l'eau ont été contactés partout en France. Des prévisionnels très précis ont ensuite été établis avec l'aide d'experts afin de calculer la consommation en eau minimale du gîte pour 40 personnes hébergées.

Le gîte sera équipé de 5 toilettes sèches et 3 urinoirs secs à l'intérieur du bâtiment principal. Concernant les douches, c'est un système ludique de bracelets rechargeables qui sera installé, afin de limiter le temps d'utilisation. Par ailleurs, des robinets poussoirs à faible

débit seront installés partout, un mode opératoire de pratiques sobres pour la cuisine et la plonge, accompagné d'une formation spécifique, permettra aux cuisiniers d'optimiser l'utilisation de l'eau. Une pratique raisonnée de lavage du linge sera enfin appliquée.

Le gîte tournera sur un système à deux vitesses : un fonctionnement de routine de 2 m³/jour à l'année et il ne dépassera pas 1 m³/jour lors des périodes de sécheresses. En période sensible, toutes les consommations en eau du gîte seront réduites au maximum. Les douches seront limitées à 3 min / personne, le lavage du linge ne sera plus possible et seule l'utilisation des WC secs sera permise.

Par ailleurs, un réservoir de plus grande capacité (120 m³) va être construit en lieu et place de l'existant afin de pouvoir faire fonctionner le gîte pendant 120 jours en période de sécheresse sans prélèvement dans le milieu naturel.

Un appel à candidature a été lancé en novembre pour sélectionner le.la futur.e gestionnaire. Une trentaine de personnes ont participé aux visites obligatoires qui se sont déroulées en décembre.

Le début d'activité des futurs gestionnaires est prévu pour la fin des travaux, estimée au printemps 2025.



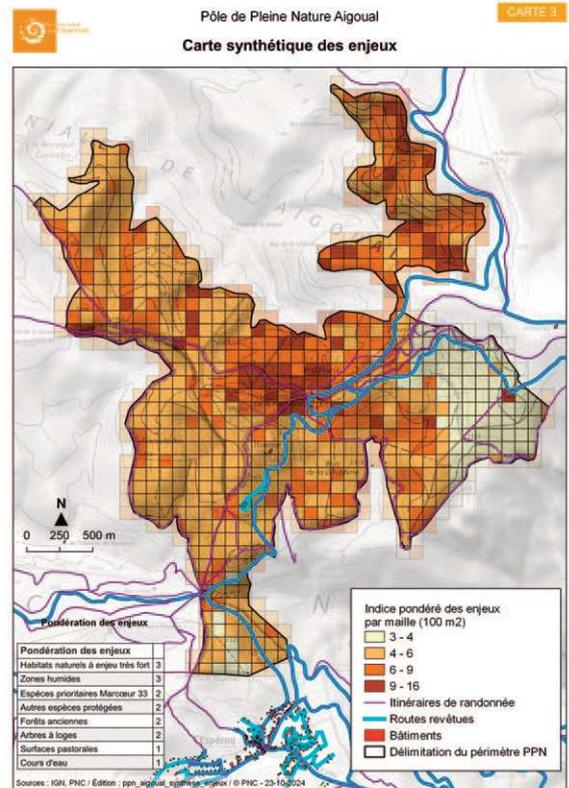
Station de Prat Peyrot : les enjeux écologiques partagés avec la communauté de commune

La communauté de communes Aigoual Causse Cévennes Terres Solidaires a engagé une réflexion sur une nouvelle stratégie touristique sur son territoire. Pour le secteur de la station de Prat Peyrot, le Parc national a souhaité identifier et partager les enjeux écologiques avec la collectivité afin de lui permettre d'effectuer des choix éclairés. La connaissance fine des agents de terrain a été primordiale pour identifier les espèces et habitats remarquables, connus à ce jour. Deux cartes ont pu être proposées, avec deux niveaux de précision.

La première détaille les enjeux majeurs concernant la faune et la flore ainsi que les activités pastorales présentes sur le site. La seconde propose une analyse spatiale des enjeux cumulés. Grâce à un quadrillage simplifié, chaque maille d'une surface de 100 m² se voit attribuer un niveau d'enjeu. Cette approche cartographique permet de mieux visualiser les secteurs qui pourraient accueillir un aménagement et ceux qui doivent au contraire être préservés de nouvelles activités ou installations.

Une réunion a été organisée pour partager les enjeux identifiés afin de conforter les choix de la collectivité dans les projets à venir :

- ▶ favoriser le pâturage existant sur les pistes de ski et maintenir des lisières pour garantir la présence de fleurs protégées comme la Gagée jaune, et l'habitat du papillon semi-Apollon, pour lesquels le Parc a un fort enjeu de conservation. Sur ces secteurs, les activités hivernales sur couvert neigeux peuvent se poursuivre, mais il est primordial de ne pas développer de nouvelles pratiques sportives ou récréatives sur ces prairies et leurs lisières .



- ▶ Certains secteurs de vieilles forêts abritent des arbres porteurs de lichens rares et protégés. Ils doivent absolument être préservés de toute atteinte comme des activités exigeant des aménagements d'accroches autour et dans les arbres.
- ▶ Sur les secteurs avec des arbres à loges, propices à l'installation de la chouette de Tengmalm et de tout un cortège d'espèces végétales et animales, la tranquillité des lieux doit être garantie. Il est donc essentiel de rester sur les chemins actuellement balisés.

Tout projet devra aussi maintenir les corridors, s'intégrer dans le paysage, limiter l'impact de l'activité sur le milieu naturel ainsi que sur les aménagements annexes nécessaires pour le bon déroulement de l'activité en question.



Les zones de fraîcheur à l'étude

Lors de l'élaboration d'un plan d'adaptation du Parc national au changement climatique (méthode Natur'Adapt des réserves naturelles de France) en 2022, la commission Tourisme de l'établissement a priorisé la question de l'évolution des zones de fraîcheur.

Le changement climatique entraînera d'importantes modifications des espaces supports de pratiques récréatives. Le Parc national est à ce titre un territoire qui accueille un large panel d'activités sportives de nature qui seront impactées en raison de la réduction de l'enneigement, la fluctuation des débits des cours d'eau, l'élévation du risque d'incendie ou encore de l'augmentation des températures et des vagues de chaleur. Ces impacts posent la question de l'évolution des modalités temporelles et spatiales des pratiques

récréatives et de leurs influences sur les écosystèmes et sur les différents acteurs du territoire. Ils posent notamment la question de l'impact de la reconfiguration de certaines pratiques sur l'intensité de la fréquentation dans certains espaces propices qualifiés de « zones de fraîcheur » et de la vulnérabilité de leurs écosystèmes, face à cette fréquentation.

Ainsi, l'objectif de ce projet était d'engager une démarche de recherche transdisciplinaire avec Emmanuel Salim et Marie Eveillard-Buchoux, chercheurs en géographie humaine et de l'environnement à l'Université de Toulouse. Un stage a été coordonné pour débiter ce projet de recherche. Il a consisté à recenser les zones de fraîcheur actuelles et futures, les cartographier et les qualifier ainsi qu'à émettre des premières hypothèses d'évolution de leur fréquentation. Les résultats permettront dans un futur proche d'essayer d'anticiper la saturation des zones de fraîcheur à venir en prévenant les éventuelles atteintes aux écosystèmes de ces sites.





4. Faire connaître et accueillir

L'éducation au développement durable vise en priorité le jeune public. En 2024, 2463 élèves du primaire et du secondaire ont été sensibilisés par le service éducatif du Parc. Par ailleurs, le partenariat établi entre le Parc et les deux centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Gard et de la Lozère s'est renforcé avec la signature d'une convention en faveur de la sensibilisation à la biodiversité.

Afin de mieux faire connaître les richesses exceptionnelles du territoire et les missions du Parc aux visiteurs comme aux habitants, environ 150 animations gratuites ont à nouveau été proposées durant la période estivale.

Au chapitre des évènements citons le succès de la journée avec le Parc à Anduze.



Éducation au développement durable du public scolaire



2463 élèves du territoire sensibilisés en 2023/2024

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 1478 élèves ont participé à des projets pédagogiques ou assisté à des interventions ponctuelles du service éducatif du Parc. Ainsi, ce sont 93 classes de primaire qui ont travaillé sur la forêt, l'itinérance, les abeilles ou les vautours.

Dans le cadre de l'offre « Des arbres et des forêts », les élèves ont assisté à des interventions sur des parcelles forestières où ils ont pu réaliser entre autres des inventaires IBP (Indices de Biodiversité potentielle), étudier les traces et les indices des animaux de la forêt, le cycle de vie de l'arbre... Un partenariat avec l'ONF a également permis aux élèves de rencontrer des gestionnaires de forêt afin de comprendre les enjeux de préservation et d'exploitation.

Pour l'itinérance, des randonnées ont été proposées aux élèves afin de leur faire découvrir les paysages du Parc et des rencontres avec des agriculteurs et des bergers leur ont permis de comprendre les pratiques agropastorales. À l'issue de ces projets, certaines classes ont

“ 1478 élèves ont participé à des projets pédagogiques ”

créé des sentiers pédagogiques proches de leurs écoles. Elles y ont installé des panneaux explicatifs avec des QRcodes qui permettent d'écouter des enregistrements réalisés par les enfants. D'autres classes ont quant à elles créé des carnets de voyage avec des illustrations réalisées à l'aquarelle.

4 classes ont travaillé sur la thématique des abeilles grâce au prêt de la malle pédagogique « Abeilles, sentinelles de notre environnement » et à l'intervention d'apiculteurs. À l'occasion des deux lâchers de gypaètes barbus, la classe de Vébron a travaillé sur les vautours et les élèves ont baptisé les oiseaux.

Le Parc a accompagné les enseignants afin de les aider à construire une démarche de pédagogie de projet. Des interventions en classe d'agents de l'établissement ont été effectuées et des outils pédagogiques sur ces différentes thématiques ont été mis à leur disposition.

En ce qui concerne les élèves du secondaire, 699 collégiens et lycéens ont participé à des animations. Par ailleurs, 286 étudiants du supérieur sont venus à la rencontre d'agents pour échanger sur les missions du Parc.

Des interventions en occitan dans les classes

Chaque année, les conseillères pédagogiques départementales de Lozère, de l'Aude, l'Hérault et du Gard se réunissent pour élaborer le Projet Pédagogique Académique (PPA) occitan. Une histoire mobilisant des notions d'occitan est rédigée et illustrée, un petit livret pour tous les enfants de l'académie de Montpellier est créé. En septembre, une formation d'une semaine sur ce PPA est menée pour une vingtaine d'enseignants de l'académie. En juin, un rassemblement se tient par département et regroupe toutes les classes engagées dans ce projet. Lors de ces grandes journées de rencontre, des contes, du théâtre et des ateliers en occitan sont proposés aux enfants. Cette année, l'enseignante du service éducatif du Parc a participé à la construction du projet académique sur le thème de l'accueil de la biodiversité dans un verger. Elle est intervenue lors de la semaine de stage de sep-

tembre auprès des enseignants de l'académie pour leur faire vivre une séance en occitan sur la diversité des insectes et leur importance dans la nature. Cette séance a également été menée au printemps dernier dans 15 classes du Parc national engagées dans le projet académique occitan pour l'année 2023-2024.



4 animations lors de la Fête de la Science

Dans le cadre de la fête de la science 2024, le service éducatif du Parc a proposé quatre animations à destination des élèves du secondaire et du supérieur :

► Une journée dans la peau d'un gestionnaire forestier

Cette animation sur la gestion forestière et du martelage au Lac des Pises a été proposée aux élèves de 1^{ère} (spécialité SVT) de la cité scolaire du Vigan. Ils ont également rencontré Xavier Maurin, chercheur au CNRS.

► Des archéologues à la découverte du Paléolithique

Dans la peau d'archéologues, les élèves de 6^{ème} du collège de Florac ont évolué et mené des investigations sur une représentation d'un chantier de fouilles. Ils ont découvert les hommes qui vivaient à cette époque, leurs outils et leurs modes de vie. Cette animation a été complétée par une conférence de Philippe Galant, ingénieur d'étude au service régional d'archéologie Occitanie.

► Sur les traces des dinosaures des Grands Causses

Jean-David Moreau, docteur en paléontologie, a animé une conférence grand public sur les travaux de recherche menés sur les traces des dinosaures en Cévennes et sur les Grands Causses.

► Une journée de découverte de la biodiversité aux abords de la rivière

Dans le cadre de la liaison CM2/6^e, les élèves de Sainte-Étienne Vallée Française ont découvert la biodiversité des écosystèmes aquatiques à travers les différents végétaux rencontrés sur les berges et dans l'eau, mais aussi en observant les organismes vivants qui fréquentent occasionnellement ces milieux.

Enfin, en partenariat avec la commune de St-Sébastien d'Aigrefeuille, le Parc est intervenu auprès des collégiens du bassin alésien pour la réalisation d'un jeu de plateau en équipes. L'objectif était d'introduire auprès des participants la thématique de la gestion forestière et l'intérêt de favoriser la biodiversité associée à ces espaces boisés. Ce jeu a été complété par la réalisation pratique d'un petit diagnostic en forêt.



Sur la piste des créatures fabuleuses

Dans le cadre d'un partenariat entre les Scènes Croisées de Lozère et le Parc national des Cévennes, une quinzaine de classes de primaire et de collège, soit 400 élèves du CE1 à la 4^{ème}, ont assisté au spectacle « Pister les créatures fabuleuses » à la Genette verte, les 4 et 5 mars. Ce spectacle a été proposé par la Compagnie L'imaginarium d'après le récit du philosophe, Baptiste



Morizot. La comédienne, Eléonore Auzou-Connes, a proposé une expérience d'écoute : sur sa table sonore, se niche tout un monde de présences sensibles qu'elle a fait entendre progressivement. Comme dans un studio de bruitage, elle a fait naître en direct les fragments d'un paysage sonore, en détournant les objets et matières les plus insolites.

Suite à cette aventure sonore, les élèves des écoles de Saint-Étienne du Valdonnez, Gabriac et du Pont de Montvert ont poursuivi le pistage des animaux à la maison du tourisme et du Parc de Florac où plusieurs animations leur ont été proposées. Les enfants ont dû identifier une quinzaine d'animaux à partir de leurs grottes. Elles ont été collectées depuis de nombreuses années par un garde-moniteur pour son travail de suivi.

D'autres traces, plus ou moins faciles à repérer dans la nature, ce sont les empreintes laissées par les animaux. Aidés d'une clé de détermination, les enfants ont mené l'enquête afin de retrouver le nom des 5 mammifères ayant laissé leurs empreintes dans l'argile. Deux autres ateliers étaient également proposés pour identifier, grâce à des guides, des papillons comme l'Argus bleu, le Citron ou le Flambé et des oiseaux que l'on peut observer sur le territoire du Parc tels que la Huppe fasciée, la Sittelle Torchepot, ou le Chardonneret élégant.



Sensibilisation du grand public

La robustesse, antidote à la performance

Chercheur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et à l'École normale supérieure de Lyon, le biologiste, Olivier Hamant, a tenu une conférence intitulée *Antidote au culte de performance - La robustesse du vivant*, tirée de son dernier essai. Elle s'est déroulée le 18 juin à la Genette verte à Florac et a rassemblé 90 personnes.

Au cours de cette conférence, Olivier Hamant nous invite à réfléchir sur notre obsession contemporaine pour la performance et l'efficacité. Il explore comment cette quête incessante de résultats rapides et optimisés affecte non seulement nos sociétés, mais aussi nos environnements personnels et professionnels. S'appuyant sur des exemples tirés de la biologie, de l'économie et de la psychologie, Olivier Hamant démontre que cette focalisation sur la performance peut être contre-productive, conduisant à des situations de stress, d'épuisement et d'inefficacité à long terme.

Le biologiste plaide pour une approche plus résiliente et durable, inspirée des systèmes naturels, où la diversité, l'adaptabilité et la coopération sont valorisées au-dessus de la simple performance. Se nourrissant de ses recherches sur le fonctionnement des plantes, Olivier Hamant suggère que nous devrions apprendre des processus biologiques, où la redondance et la variabilité permettent une meilleure adaptation et survie aux imprévus.



5525 personnes participent aux animations

Cette année, 40 agents du Parc se sont largement impliqués dans l'organisation ou la participation à 153 animations et événements réalisés sur l'ensemble du territoire. L'établissement a ainsi pu toucher 5525 personnes. Sous la coordination des techniciens accueils et sensibilisateurs, cette programmation s'est déployée sous des formes très variées : balades nature, projections de film, conférences, points de rencontre, créations théâtrales, chantiers participatifs, journées thématiques, sur l'ensemble du territoire du Parc.

83 % de ces animations se sont déroulées durant la



période estivale, dans le cadre du programme « Un été avec le Parc », qui a permis de faire découvrir le territoire, ses patrimoines et les actions menées par l'établissement à 2619 personnes. En s'intéressant aux lieux de provenance des groupes participant à des animations sur inscription (soit environ 60 % des animations), on peut constater que

“ 49 % des animations sur inscriptions comptent un ou des groupes lozériens ”

les Lozériens et leurs proches en profitent pleinement : 49 % des animations sur inscription comptent un ou des groupes lozériens dans leurs rangs (soit 23 % des participants) ; ils sont suivis de près par les Gardois (14 %). Les acteurs et actrices du territoire s'impliquent également : durant la saison estivale, 26 partenaires locaux se sont mobilisés aux côtés des agents du Parc pour co-animer des interventions. 9 structures bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* ont également accueilli des animations. Parmi les temps forts, citons la conférence « 2 000 ans d'astronomie » qui s'est déroulée le 12 août à Mas Saint Chély. Sébastien Carassou, docteur en astrophysique a proposé un grand voyage dans le temps, à la découverte des personnalités qui ont marqué l'histoire de l'astronomie d'Aristote à Newton en passant par Copernic ou Galilée. 130 personnes ont assisté à cette conférence qui a été suivie d'une observation du ciel étoilé en compagnie de Jean-Noël Soum, médiateur scientifique.

Jean-Pierre Malafosse, gardien de la nature

Le 20 mars, en partenariat avec le Parc national, "Gardien de la nature" est paru aux éditions du GRAND petit monde. Ce livre jeunesse propose une découverte du métier de garde-moniteur à travers le portrait de Jean-Pierre Malafosse. Jeune retraité, il a effectué ce métier durant 28 ans au Parc national.

Le livre retrace le parcours de cet amoureux de la nature. Une passion qui a débuté dans son enfance lorsqu'il croise le regard d'un aigle royal. C'est un déclic. Inspiré par des naturalistes passionnés, il passe le plus clair de son temps à observer les animaux et les plantes. Quand un concours se présente pour devenir garde-moniteur, il est prêt à œuvrer pour la protection de la nature. Au Parc national des Cévennes, ses missions de surveillance, de recherche scientifique et d'animation l'emmènent chaque jour sur le terrain. Sur ce territoire préservé, ses jumelles en bandoulière, il approche la loutre, le cerf, le vautour et bientôt le circaète Jean-le-Blanc, ce grand oiseau de proie dont il devient l'un des spécialistes nationaux. Au cœur de paysages grandioses, riches en biodiversité, chaque jour est une aventure qui apporte son lot de découvertes, de surprises, de rencontres inoubliables, d'instant magiques...

« Gardien de la nature » est le deuxième livre de la collection jeunesse « Les petits romans naturalistes » (dès 10 ans). Les histoires vraies de femmes et d'hommes qui



partagent un savoir-faire particulier et leur amour du vivant. Par leur passion et par des messages de renouveau, au fil des saisons, ils célèbrent la nature, vivent en harmonie avec elle.

Ce sont des éclaireurs pour la nouvelle génération qui entre dans des univers captivants méconnus. Au fil des pages, les jeunes lecteurs explorent les secrets de notre patrimoine naturel et culturel, découvrent un métier original, et, qui sait, leur futur métier.

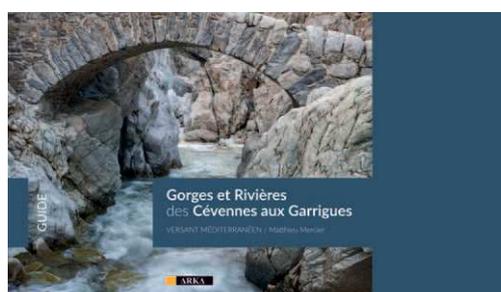
Des livres composés en deux parties : une partie « roman » (l'histoire, la découverte d'un personnage-trésor et de son métier-passion) et une partie « cahier nature » (approfondir un savoir-faire, s'initier par un atelier pratique, découvrir la faune et la flore locale, visiter un site). À la rencontre de petits mondes qui ont tout de grands !

Format 21 x 13 cm, 96 pages, 12€, en diffusion locale.

« Gorges et Rivières, des Cévennes aux Garrigues »

À travers ce guide, paru le 16 décembre, Matthieu Mercier nous plonge dans un voyage sensoriel et géographique au cœur des Cévennes et des garrigues. L'auteur partage sa passion pour les eaux vives, nous guidant le long de 15 cours d'eau emblématiques du versant méditerranéen et leurs affluents, des Cévennes aux basses vallées de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault, dont 9 prennent leurs sources en cœur de Parc. Ce beau livre, richement illustré est destiné à un large public. À travers des descriptions précises et poétiques, il dévoile l'âme unique de chaque vallée, capturant la beauté des paysages mais aussi la diversité des écosystèmes et des activités qui y prennent vie. Matthieu Mercier évoque l'histoire géologique des lieux, mais aussi les traces humaines qui ont marqué ces territoires. Le texte fait écho à l'intensité de la nature, tout en soulignant sa fragilité face aux impacts humains.

Le livre se distingue également par une section, dans chaque chapitre, intitulée « À découvrir », qui propose une exploration plus intime de la région. Elle détaille les randonnées incontournables, les



lieux de baignade, les parcours de pêche et de canoë-kayak, ainsi que les monuments emblématiques et points de vue remarquables qui ponctuent ce voyage. Cette invitation à la découverte physique et sensorielle nous permet de vivre la région sous un angle différent, loin des sentiers battus.

Ce guide a fait l'objet d'un partenariat avec le Parc national, l'un des trois principaux partenaires financiers du projet, aux côtés des conseils départementaux du Gard et de la Lozère, ainsi que d'un groupement de collectivités locales.

La collaboration interservices dans les domaines de compétences de l'établissement a enrichi ce projet, notamment dans les domaines de la gestion des milieux naturels, des connaissances scientifiques, et de la découverte du territoire du Parc national. Les propositions de découverte valorisent l'offre de la plateforme Destination Cévennes, avec des renvois vers celle-ci dès l'introduction du livre. Les randonnées, panoramas et sites en cœur de Parc sont spécifiquement signalés dans les chapitres, et l'introduction informe également sur la réglementation particulière qui s'y applique.

Format à l'italienne 21 x 26 cm, 224 pages, 27€, en diffusion régionale (+ internet des grandes enseignes FNAC, Cultura...)



La journée avec le Parc à Anduze remporte un beau succès

La 6^{ème} édition de la journée avec le Parc s'est déroulée le 21 septembre à Anduze en collaboration avec la mairie et de nombreux partenaires. L'occasion pour le public venu nombreux de découvrir les missions du Parc grâce à un riche programme des festivités. En matinée, des balades ont permis de (re)découvrir les patrimoines culturels et naturels de la commune. Les visiteurs ont également réalisé des enduits extérieurs et assisté à une démonstration de reconstruction d'un mur en pierre sèche en compagnie de 3 artisans bâtisseurs (ABPS). L'après-midi a été ponctué par de nombreuses animations. Le public a confectionné des nichoirs et abris, découvert les missions de suivi de la nature effectuées par les agents du Parc. Par ailleurs, le spectacle « Aucèls » proposé par la compagnie *L'Araignée au plafond* leur a permis de porter un regard sensible sur les oiseaux. Ils ont également été sensibilisés à la richesse de la langue occitane pour la dénomination des plantes ainsi que leurs usages en compagnie de Monique Carlier, ethnologue.

Quatre maraîchers bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* : le Hameau de Valbonne, Bambous du Mas de Lay, la Clef de fer et la ferme d'Esparon ont proposé leurs produits.



Le ciel étoilé était à l'honneur à l'espace Pélico où un planétarium animé par l'association Astrolab a permis au public de voyager à travers la voûte céleste. Guillaume Cannat, journaliste scientifique et photographe du ciel a quant à lui animé une causerie sur la Réserve internationale de ciel étoilé. Près de 90 personnes ont ensuite assisté à la projection du film « Au cœur de paysages désirés », réalisé par Raymond Achilli, en présence du paysagiste-architecte, Michel Péna.

La journée a été clôturée par un apéro-débat en présence de Geneviève Blanc, maire d'Anduze, Vincent Cligniez, directeur du Parc et Stéphan Maurin, président du Parc. Il a rassemblé une centaine de personnes qui ont ensuite partagé un verre en dégustant les préparations culinaires sucrées et salées mitonnées par le lycée hôtelier de Saint-Jean du Gard.

L'Almanach de l'Aigoual par PetitPoisPrincesse

Au printemps, les 3 artistes du collectif PetitPoisPrincesse ont arpenté le massif, parfois sous des trombes d'eau et plus rarement dans la neige, pour aller à la rencontre des habitants afin de les faire parler du temps qu'il fait, du temps qui passe et du temps qu'il fera. L'objectif : recueillir leurs témoignages sur leur



perception du changement climatique. La collecte de paroles s'est effectuée, au bord d'un chemin, sur le pas d'une porte, au domicile des habitants autour d'un café ou lors d'ateliers organisés à L'Espérou, Lanuéjols, Madagout et au Climatographe.

Suite à cette récolte, les artistes ont élaboré un almanach qui a été présenté sous la forme d'une lecture théâtralisée. Mois par mois, par le biais de rubriques, Fanny Poujade et Noémie Chouteau ont distillé des dictons, proverbes, jeux de mots, témoignages, événements, astuces, des mots d'hiver ou d'été... dans une scénographie simple et efficace.

Les conditions climatiques actuelles tiennent de fait une place prépondérante : le manque de neige, les sécheresses, le niveau des rivières qui baisse en été, les épisodes cévenols... C'est aussi l'histoire et la vie du massif qui sont racontées : l'or blanc (la neige, le lait de brebis et les oignons doux), la transhumance, la transformation du météosite en Climatographe, la reforestation, la fréquentation touristique... Les habitants présents dans la salle ont été satisfaits du rendu de leurs paroles.

Un partenariat avec les CPIE du Gard et de la Lozère

Le Parc et les deux centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Gard et de la Lozère : la Maison de la Nature et de l'Environnement - Réseau Éducation Nature Environnement (MNE RENE 30) et le Réseau départemental d'Éducation à l'Environnement de Lozère (REEL 48) ont signé une charte de partenariat le 15 novembre. Elle vise à officialiser et renforcer les collaborations en faveur de la sensibilisation à la biodiversité réalisée par les 3 structures depuis de nombreuses années.

Ces actions ont prioritairement porté sur la réalisation d'animations dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou encore l'accompagnement des aires éducatives, ce dispositif qui permet aux élèves de gérer un petit espace à proximité de leur école.

Cette convention permet de dessiner un cadre afin de définir chaque année les actions à programmer dans un souci de complémentarité et dans le respect des valeurs communes de chaque structure.

Les partenaires s'engagent ensemble sur les actions suivantes :

- ▶ les outils pédagogiques développés et/ou accompagnés par les partenaires et qui ont vocation à être utilisés à l'échelle du territoire feront l'objet de temps de présentation,
- ▶ l'outil du Parc national « Anim'malle », une base de données regroupant les animations proposées par les agents sera transmise au CPIE48,



- ▶ les CPIE sont partenaires associés du projet Polliniz'Acteurs II.
- ▶ Concernant les espaces naturels sensibles (ENS), la réalisation de livrets et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation feront l'objet d'un partage d'information et d'échanges en amont.
- ▶ Les CPIE seront informés et associés à l'organisation des prochaines rencontres du groupe « pédagogie » des réserves de Biosphère qui pourraient être organisées sur le territoire du Parc.
- ▶ L'établissement souhaite inviter les acteurs touristiques engagés dans la marque *Esprit parc national* à réduire leurs consommations énergétiques en s'appuyant sur les compétences complémentaires des 2 CPIE.
- ▶ Pour le déploiement des « aires éducatives », les CPIE proposeront aux structures impliquées, un temps de co-formation au dispositif afin d'améliorer l'accompagnement des animateurs dans ces projets.

Un jour avec les Gypaètes

Depuis cette année, les jeunes gypaètes barbus ne sont plus présentés au public avant d'être relâchés dans la vire rocheuse. Cette décision a été prise en accord avec la LPO afin de ne pas stresser davantage les oiseaux qui effectuent déjà de longs voyages entre les centres d'élevage spécialisés et les sites de réintroduction.



Afin de célébrer l'arrivée, ce printemps, de 4 gypaètes barbus dans les gorges de la Jonte, l'établissement a organisé un événement grand public en partenariat avec la Maison des Vautours à Meyrueis. Baptisé « Un jour avec les Gypaètes », il s'est déroulé le samedi 22 juin après-midi et a rassemblé 200 personnes.

Le public a participé à un Escape Game « Le vieux berger de la Jonte et le Gypaète », visité la Maison des Vautours, observé les majestueux rapaces depuis la terrasse avec des longues-vues tout en bénéficiant des explications de spécialistes.

Plusieurs films ont été projetés au cours de l'après-midi : « La fabuleuse histoire du Gypaète (52mn) », suivie d'un échange avec le réalisateur, Eric Lapied, des membres de la LPO et des agents du Parc national. La Maison des Vautours a proposé un « Best of » de 15 min et le film réalisé par le Parc sur le premier lâcher de mai dans les Grands Causses a également été diffusé. L'événement s'est clôturé par un échange avec les différents intervenants autour d'un verre de l'amitié.



Mission d'accueil

Légère baisse des visites à la maison du tourisme et du Parc de Florac

La maison du tourisme et du Parc de Florac est ouverte toute l'année, mais le pic de fréquentation s'effectue durant la saison estivale : 25 967 personnes ont franchi ses portes en juillet-août, contre 28 125 en 2023. Cette légère tendance à la baisse est conforme à celle constatée au printemps : 14 844 personnes ont fréquenté le lieu sur les mois d'avril-mai-juin, contre 15 496 en 2023.

Pour assurer une ouverture 7 jours sur 7 durant l'été et 6 jours sur 7 entre avril et novembre, l'établissement a recruté, en plus de l'agente permanente, 4 agent-es saisonnier-es, qui ont la charge d'assurer l'accueil aux côtés des conseiller-es en séjour de l'office de tourisme. Entre 4 et 5 personnes aux qualifications variées sont donc présentes au quotidien en période estivale pour délivrer conseils et informations aux visiteurs et pour assurer l'ouverture de la boutique. En plus des missions d'accueil, la maison du tourisme et du Parc est également dotée d'une exposition permanente, qui constitue un véritable outil de médiation pour tous les publics. Pour diversifier l'offre, deux expositions temporaires ont été proposées pour petits et grands. En avril, La Fabulerie a invité les familles à découvrir de façon ludique et poétique la richesse de la biodiversité cévenole à travers



l'exposition « Vivant.e.s » ! Pour Noël, les visiteurs ont pu admirer les carnets de voyages des élèves de l'école Suzette Agulhon de Florac réalisés à l'occasion du projet pédagogique en itinérance : Marchons à la découverte des paysages culturels des Causses et Cévennes.

Deux autres maisons du tourisme et du Parc complètent ce dispositif, dont la particularité est de conjuguer accueil qualifié et médiation via la présentation d'expositions permanentes et temporaires. Les conseiller-es de l'office de tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes et Cévennes Tourisme en assurent l'ouverture. Au col de la Serreyrède, la même tendance à la baisse de fréquentation a pu être constatée : 7524 visiteurs ont été comptabilisés, contre 8 555 en 2023. À la maison du tourisme de Génolhac, ouverte 5 jours sur 7, le nombre de visiteurs est stable : 2477 personnes contre 2074 en 2023.





La maison du tourisme et du Parc de l'Aigoual s'embrase

Le 5 décembre, un incendie a ravagé la toiture et le dernier étage de la maison du tourisme et du Parc, située au col de la Serreyrède (Val d'Aigoual). L'incendie s'est déclaré à 17h30. Des compagnies de pompiers de Camprieu, Ganges, Le Vigan, Saint-Hippolyte-du-Fort et de Sumène sont rapidement intervenues et ont réussi à éteindre le feu autour de 3 h du matin. Le vent a compliqué leur intervention. Le lendemain, une dizaine de pompiers étaient encore sur place pour s'assurer qu'il n'y avait pas de nouveau départ.

Si les causes de l'incendie ne sont pas complètement déterminées à ce jour, la piste criminelle a été écartée ainsi que celle a priori d'un défaut de la chaudière. L'établissement est dans l'attente du rapport final d'expertise.

Les dommages sont importants et concernent principalement le dernier étage et la toiture. Une exposition du dessinateur naturaliste, Justin Piveteau, qui y était présentée a été largement endommagée et les agents du Parc ont tenté de sauver ce qui pouvait l'être. Quant aux autres étages, s'ils n'ont pas été touchés par le feu, il est à craindre des dégâts d'eau importants. Les bureaux de l'établissement ainsi que ceux de la boutique paysanne



Terres d'Aigoual ont quant à eux été préservés. La priorité a donc été donnée au rétablissement de l'électricité afin que la boutique de producteurs puisse reprendre son activité aussi vite que possible. Ensuite, l'électricité sera rétablie dans les bureaux du Parc ainsi que la remise en route de la chaudière. La mise en sécurité du bâtiment a été réalisée (couverture du toit). Des opérations de nettoyage et de décontamination auront lieu début 2025.

Les démarches de remise en état du bâtiment débiteront dès que les expertises seront terminées, pour une réouverture des locaux et de l'office de tourisme la plus rapide possible.



Des saisonniers mobilisés 7 jours sur 7

Depuis 2021, le Parc déploie chaque été sur le terrain 3 équipes d'agent-es, chargé-es d'assurer l'information, la prévention et la sensibilisation des randonneurs sur la présence des troupeaux domestiques et des chiens de protection en cœur de Parc. Pour assurer une présence optimale, 7 agents se sont relayés sur la période estivale, 7 jours sur 7. Chaque équipe a pu effectuer 64 passages sur des secteurs très fréquentés, comme la plaine du Tarn, le sommet de Finiels sur le mont Lozère, le lac des Pises, le sommet de l'Aigoual ou les corniches du causse Méjean. Au total, les équipes ont échangé avec 3939 personnes. Ces discussions ont été l'occasion d'informer sur les comportements à adopter en cas



de rencontre avec des troupeaux et des chiens de protection, la réglementation qui s'applique en cœur et plus généralement de sensibiliser au respect des espaces naturels et des autres usagers : « Notre mission de sensibilisation est très importante. On croise beaucoup de citadins qui n'ont aucune connaissance du monde agricole. La grande majorité d'entre eux ont la volonté de bien faire, mais ils n'ont quasiment aucune expérience de la nature et du monde rural » témoigne l'un d'entre eux.

“ les équipes ont échangé avec 3939 personnes ”

Pour accomplir cette mission, des contacts réguliers avec les bergers sont essentiels : 59 visites ont ainsi eu lieu sur la saison. En communiquant régulièrement, les agent-es peuvent se positionner sur les sentiers où les randonneurs et randonneuses seront réellement amenés à croiser les troupeaux accompagnés des chiens de protection. L'objectif est de s'assurer que ces rencontres se passent au mieux. La grande majorité des infractions à la réglementation du Parc dont les saisonniers ont été témoins concernent les chiens non tenus en laisse : c'est l'une des problématiques qui impacte le plus le travail des bergers. L'effort de prévention effectué par les saisonniers auprès des personnes concernées permettent en général de mettre fin aux infractions.



Le pilotage des politiques

Gouvernance de l'établissement et animation de la charte

Vincent Cligniez, directeur du Parc national

Vincent Cligniez, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts a été nommé à la tête du Parc national des Cévennes par arrêté ministériel du 11 mars. Cette nomination est intervenue sur proposition du comité de sélection composé de 6 membres : Stéphan Maurin, président du CA du Parc, Alexandre Vigne, 1^{er} vice-président, Flore Théron, 2^{ème} vice-présidente, David Ursulet, sous-préfet de Florac, Méлина Roth, directrice du parc national des Pyrénées et Bertrand Galtier, représentant de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

Il y a 30 ans, après avoir obtenu un doctorat en informatique sur la simulation des risques naturels au Cemagref de Grenoble, Vincent Cligniez, s'est orienté vers une carrière d'ingénieur des travaux publics de l'État. Ainsi en 1998, il a occupé le poste de responsable de la cellule risques au sein de la Direction départementale de

l'équipement (DDE) de l'Isère avant de partir durant 4 ans à Mayotte en tant que délégué à l'environnement auprès de la préfecture puis responsable environnement et assainissement à la direction de l'équipement. De retour en métropole, il a intégré la DDE du Cher en tant que conseiller de gestion et de management, puis la DDE de la Nièvre en tant que secrétaire général. Il a ensuite occupé le poste de responsable du service Loire Voies Navigables de France, avant de réintégrer la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Cher en tant que chef du service urbanisme et habitat. Attiré par le management, Vincent Cligniez a ensuite été directeur adjoint en 2016 à la DDT de l'Yonne avant de prendre en 2020 la tête de la DDTM de l'Aude. Il a pris ses fonctions de directeur du Parc national, le 2 avril. Le maintien de l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines, particularité du Parc national des Cévennes, constitue un challenge pour le nouveau directeur qui découvre les parcs nationaux français. Vincent Cligniez souhaite être à l'écoute de tous les acteurs du territoire afin d'en comprendre tous les enjeux. Il prône le dialogue et la confiance.



Évaluation de la charte du territoire

La charte du Parc national des Cévennes, rédigée avec les acteurs du territoire, définit le projet de territoire pour une durée de 15 ans (éléments de caractère du Parc, objectifs du cœur et orientations en aire d'adhésion). Elle a été approuvée par décret le 8 novembre 2013, et le conseil d'administration de l'établissement doit délibérer au plus tard 12 ans après son approbation sur une éventuelle révision, modification ou encore sur une prolongation de la charte existante pour une nouvelle période de 15 ans.

Depuis 2021, un groupe de travail interne a construit un référentiel d'évaluation de la mise en œuvre de la charte, travail auquel ont été associées les différentes instances de l'établissement public du Parc. Pour apporter des éclairages indispensables aux administrateurs dans leur décision sur le devenir de la charte, ce travail doit maintenant être complété par une analyse globale réalisée par un prestataire indépendant et partagée avec les acteurs du territoire.

Dans cet objectif, un appel à candidature a été lancé



en octobre 2024, auquel une dizaine de cabinets spécialisés dans l'évaluation des politiques publiques a répondu, et le prestataire a été retenu en décembre dernier. Un gros travail d'enquêtes et d'échanges avec les divers acteurs ou partenaires de l'établissement doit maintenant être mené sur le premier semestre 2025 et le prestataire choisi devra fournir les résultats de ses réflexions et analyses aux membres du conseil d'administration pour l'automne prochain.

Validation du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028

Avec un patrimoine d'exception couvrant 8,5 % du territoire national (soit plus du tiers des aires protégées terrestres en France) et forts de 60 ans d'expérience, les parcs nationaux jouent un rôle majeur dans la protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels, et contribuent à la nécessaire transition écologique et énergétique.

Le contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 du Parc national des Cévennes s'inscrit dans ce contexte national et vise à traduire ces ambitions sur le territoire.

Il est construit autour de 6 objectifs principaux dont l'atteinte sera évaluée chaque année :

- ▶ produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une meilleure préservation
- ▶ protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique
- ▶ accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

- ▶ faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics
- ▶ contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité
- ▶ gérer l'établissement public

Cet engagement a été approuvé lors du conseil d'administration du 13 novembre, et devrait être signé par le ministère de la Transition écologique début 2025.



Une nouvelle période s'ouvre pour le CESC

Le Conseil économique Social et Culturel (CESC) du Parc national a réalisé un bilan de la période 2018-2024, au cours de laquelle l'instance a été présidée par Philippe Galzin. Réunis au cours de 14 séances plénières, les membres mobilisés ont partagé des travaux importants pour le territoire et l'établissement, à la demande du conseil d'administration : « Comment passer du « vous le Parc » au « nous le Parc » ? Comment accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique ?

Plus largement, l'instance constitue un espace de dialogue permanent qui permet d'aborder les sujets de vie locale et de perception des actions par le territoire. Le suivi de la charte est également un fil conducteur important, notamment dans le cadre de l'évaluation finale préparée en 2024 et qui sera réalisée en 2025.

Pour la nouvelle période, les membres ont proposé de faire évoluer la composition de l'instance (15 habitants et 16 membres issus de commissions, intégration de la représentante des habitants au conseil d'administration (CA) et d'un membre du conseil scientifique). Il est également souhaité qu'un lien fort et un cadre de travail commun soit mis en place avec le CA, notamment au travers d'avis formalisés et rédigés collectivement. Les membres souhaitent également s'investir dans le renforcement de la relation et les échanges directs sur le



terrain afin de rapprocher et humaniser l'information.

Sandrine Cendrier a été élue présidente de l'instance lors de la séance d'installation du mois de novembre 2024. Co-directrice du réseau départemental d'éducation à l'environnement de Lozère (CPIE Réel 48), elle est impliquée au sein des commissions thématiques du Parc national ainsi que du CESC depuis plusieurs années.

Au cours de la période 2025-2030, Sandrine Cendrier propose de consacrer les travaux de l'instance à une démarche de construction d'une culture partagée : « *participer au CESC permet de s'ouvrir à des réalités différentes et d'en prendre conscience, de voir le monde avec les yeux de son voisin, de sa voisine* ».

Pour cela, la nouvelle présidente a souhaité mettre en place une démarche collégiale en associant plusieurs membres au dialogue avec le CA. Un programme de travail est en cours de mise en place.

Les pollinisateurs au cœur des échanges du conseil scientifique

Les 5 et 6 décembre, les membres du conseil scientifique (CS) du Parc national se sont réunis pour échanger sur la thématique des insectes pollinisateurs et faire le point sur la stratégie scientifique de l'établissement.

Une journée de travail a permis de faire le point sur les recherches et actions engagées sur les pollinisateurs. Bertrand Schatz, directeur de recherches au CEFE/CNRS de Montpellier (département écologie et société) a dressé un état des lieux de la situation du Plan national d'action (PNA) en faveur de ces insectes et des enjeux de leur conservation dans le Parc national. L'ambition



première pour l'établissement étant de mieux connaître les insectes pollinisateurs présents sur le territoire afin de mieux les conserver. Guillaume Kerdoncuff (doctorant) a présenté les résultats de deux travaux de recherche, l'un sur la prise en compte des pollinisateurs dans les aires protégées, et l'autre sur la conciliation entre le pastoralisme et les pollinisateurs sur la cause Méjean.

Viviane de Montaigne, chargée de mission agri-environnement au Parc et Jocelyn Fonderflick, chargé de mission Faune, ont dressé le bilan et les perspectives du programme « pollinisateurs » conduit par le Parc. Elise Buisson et Léo Mouillard-Lample ont présenté les résultats de leurs thèses. La première porte sur l'impact de l'enrésinement des milieux ouverts sur les pollinisateurs et la seconde sur le partage des ressources florales entre abeilles sauvages et abeilles domestiques.

Une rencontre avec Philippe Clément, apiculteur sur la cause Méjean a permis aux membres du CS de découvrir son activité et d'échanger sur les incertitudes des productions dans le cadre du changement climatique.

La matinée du 6 décembre a permis aux équipes du parc national de faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie scientifique sur la période de 2014 à 2029. Cette première étape a permis de présenter l'ensemble des actions déjà réalisées depuis son lancement. Le prochain CS sera l'occasion de décider des actions prioritaires à mettre en place pour les 5 prochaines années.

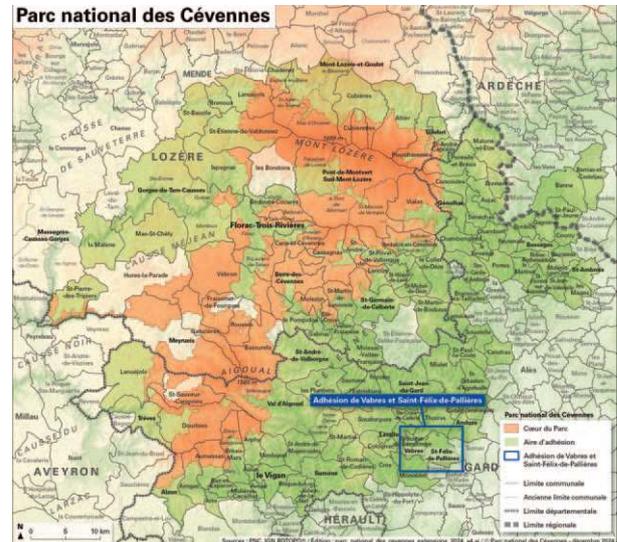


Vabres et Saint-Félix de Pallières rejoignent le Parc !

C'est officiel, le Parc compte désormais 115 communes adhérentes à sa charte ! Les communes voisines de Vabres et de Saint-Félix de Pallières qui étaient candidates pour adhérer au territoire du Parc, depuis respectivement 2016 et 2018, l'ont désormais intégré. Le décret mettant fin à cette attente a été publié le 26 novembre dernier.

Les deux communes gardoises qui avaient pu être intégrées dans l'aire optimale d'adhésion initiale se sont portées candidates pour des raisons de continuité géographique avec les communes d'Anduze, Thoiras, Cros, Lasalle ou encore Monoblet adhérentes à la charte du Parc depuis 2013. Vabres et Saint-Félix de Pallières ont aussi fait valoir qu'elles partagent les mêmes valeurs que le Parc national comme la préservation de la nature et le développement durable. Par ailleurs, selon elles, bénéficier de l'image du Parc national est un atout pour valoriser leur territoire dans les domaines touristiques et économiques.

Membre d'Alès Agglomération, Vabres s'étend sur 4,75 km² et compte 141 habitants. Saint-Félix de Pallières est quant à elle membre de la communauté de communes Piémont cévenol. Elle s'étend sur 18,87 km² et compte 207 habitants. Un évènement sera organisé en 2025 pour fêter l'adhésion de ces deux nouvelles communes.



Communication

Stratégie digitale en plein essor et présence médiatique locale affirmée

Avec 32 communiqués de presse envoyés, le Parc a maintenu un lien fort avec la presse régionale et nationale, générant 129 articles en région et 15 dans la presse nationale. Les interviews sur les radios régionales (18) et les interventions télévisées (6) témoignent également d'une couverture médiatique dynamique. À noter que durant l'été, 22 balades ont été proposées par des agents et des bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* sur France Bleu Gard Lozère dans le cadre de sa chronique « *Un été dans le Parc* ».

L'année 2024 a été marquée par une abondance d'articles, une vingtaine, concernant la menace de fermeture de la station Alti Aigoual en raison du manque de neige. Accusé de freiner son développement, l'établissement a été solli-

cité à plusieurs reprises pour expliquer son positionnement concernant le devenir de la station et, plus largement, sur l'adaptation du tourisme au changement climatique.

Une hausse significative du trafic web a été enregistrée avec 333 000 visiteurs sur le site du Parc (+34 %, 3^{ème} site des parcs nationaux en termes de fréquentation) et une forte progression de sa newsletter (+45 % d'abonnés). Certains articles de fond commencent à générer des audiences remarquables (+100 000 lectures pour l'article présentant des conseils pour piéger le frelon asiatique en limitant au maximum l'impact sur les autres insectes), renforçant le positionnement du Parc comme une source d'expertise.

Sur les réseaux sociaux, le nombre d'abonnés continue d'augmenter (+18 % soit près de 52 000 abonnés au total). LinkedIn connaît une montée en puissance, notamment pour la mise en valeur des offres d'emploi, tandis que Facebook et Instagram restent des piliers de la communication visuelle.

Concernant les outils de communication, 2024 a été marquée par la réalisation de la 3^{ème} campagne photo pour l'observatoire photographique des paysages. Après 2018 et 2021, 28 points ont à nouveau été photographiés dans les mêmes conditions, permettant déjà de constater des évolutions dans les paysages au cours des 6 dernières années.

Enfin, l'initiative de banque d'images drone a permis d'optimiser la gestion des tournages en cœur de Parc, réduisant les demandes d'autorisations et fournissant des contenus de qualité aux médias.

Le succès de la communication en 2024 repose sur une mobilisation collective des équipes et partenaires du Parc qui permet de conforter son rôle de passeur de savoirs et d'acteur engagé pour la préservation du territoire.



Des illustrations subliment les plantes

La langue occitane est un vecteur privilégié de transmission des savoirs et savoir-faire concernant les plantes. Afin de conserver les connaissances locales dans ce domaine, les données connues dans la littérature existante ont été compilées en 2020 par Monique Carlier, ethnologue. Ce corpus d'information vient désormais compléter le catalogue de la flore du Parc. Il regroupe une ou plusieurs traductions pour près de 250 références taxonomiques, mais aussi la localisation des dénominations, l'usage de la plante, ainsi que la source bibliographique.

Ainsi le Narcisse des poètes est désigné en occitan sous les noms de Corbadona qui signifie dame penchée ou Pasqueta, qui est quant à elle une référence calendaire, le Narcisse fleurissant à Pâques. La Grande Joubarbe appelée Barbajou (barbe de Jupiter) fait référence au Dieu gréco-latin de la foudre et du tonnerre. Selon une croyance très répandue, la Joubarbe qui pousse sur le toit d'une maison est un porte-bonheur. Elle protégerait la maison contre les sorts, les maladies et le tonnerre.



Corbadona

Afin de valoriser ce travail, une vingtaine de plantes, accompagnées de leur nom en occitan et leur usage ont été illustrées par le dessinateur naturaliste Julien Norwood. Parmi celles-ci, citons la Ficaire printanière, l'Arbousier, la Chicorée sauvage ou la Petite Bardane.

Ces illustrations ont été valorisées sous la forme d'un calendrier en fin d'année et seront déclinées en cartes postales, affiches et livret. Les dessins originaux, seront quant à eux regroupés sous la forme d'une exposition qui sera amenée à voyager sur le territoire du Parc.

Majestueux rapaces

Le Parc national des Cévennes ne disposait pas d'images vidéos de qualité sur la faune de son territoire afin de sensibiliser le public à sa richesse et à sa préservation.

Dans le cadre du marché vidéo lancé fin 2022, un lot était donc consacré à la réalisation de vidéos naturalistes de 2 à 5 min. C'est la société Buena Onda qui a été retenue pour fournir des images esthétiques, contemplatives et spectaculaires mettant en scène une famille d'espèces et leurs milieux naturels.

Fin 2023, l'établissement a passé commande pour une première vidéo consacrée aux rapaces. Le choix a été fait de sélectionner les espèces suivantes : Vautour

fauve, Vautour moine, Vautour Percnoptère, Gypaète barbu, Busard cendré, Circaète Jean le Blanc et Hibou Grand Duc.

Cette année, le vidéaste naturaliste, Thibault Mazars, a été accompagné dans un premier temps par des gardes-moniteurs pour repérer les sites favorables à la prise d'images pour chaque espèce et ce dans le plus grand respect de leur quiétude. Il a ensuite réalisé des affûts réguliers et discrets. Une magnifique vidéo a été finalisée en novembre. Elle est diffusée sur le « mur de la biodiversité » de la Maison du Tourisme et du Parc de Florac, et a été vue plus de 50 000 fois sur les réseaux sociaux. Elle pourra également servir de support aux agents dans la cadre d'interventions diverses. La prochaine vidéo, tournée en 2025, sera consacrée aux mammifères.



Politiques régionales et nationales

Plan loup : le Parc renforce son accompagnement aux élevages

Le nombre d'attaques sur les troupeaux augmente depuis 2020 sur le territoire du Parc national :

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------|------|------|------|------|
| Nombre de constats réalisés par les agents du Parc | 14 | 29 | 34 | 53 | 8 |
| Dont : nombre de constats classés « loup non écarté » par la DDT | 4 | 16 | 24 | 38 | 61 |
| Dont : nombre de constats en cœur de Parc | 4 | 8 | 20 | 25 | 21 |

Cette augmentation du nombre de constats traduit l'installation du loup en Cévennes avec au moins 2 meutes confirmées sur le territoire du Parc depuis cette année.

En 2024, l'établissement public a maintenu l'accompagnement des activités d'élevage par de nouveaux travaux sur ses cabanes pastorales et la reconduction de 7 médiateurs pastoraux durant la période estivale. Présents sur les sites les plus fréquentés du territoire, ils ont pour mission de sensibiliser et informer les touristes et randonneurs sur le pastoralisme, la présence de troupeaux, de bergers et de chiens de protection ainsi que sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec un patou. De plus, le dispositif de bergers d'appui, initié et soutenu par le Parc en 2023, a été reconduit cette année par le service de remplacement de Lozère pour intervenir chez des éleveurs ayant subi une attaque pour apporter un soutien ponctuel dans le



regroupement des troupeaux, le soin aux animaux blessés, la réfection de clôtures...

Enfin, pour accompagner les 2 élevages ayant concentré la majorité des attaques en 2023 dans leur stratégie de protection des troupeaux, et avec l'accord des éleveurs concernés, le Parc a initié une analyse de ces 2 situations particulières par un expert agréé (Cistole) afin d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration de leur schéma de protection. Ce travail a été apprécié par les éleveurs, il a permis de mettre en évidence quelques améliorations possibles adaptées à chacune des situations qui pourraient contribuer à limiter les attaques sur ces troupeaux.

NB : pour plus de précisions, le bilan des attaques par département est consultable sur le site internet des préfectures concernées.



Les gestionnaires d'espaces protégés d'Occitanie en visite au Québec

Du 29 septembre au 5 octobre, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) a organisé le déplacement « outre-Atlantique » d'une délégation d'agents de six aires protégées d'Occitanie. L'objectif était d'aller à la rencontre des services de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) qui est l'organisme public responsable de la gestion des parcs nationaux, des réserves fauniques et de divers établissements de plein air dans cette province canadienne.

Ce voyage d'étude s'inscrit dans le prolongement de plusieurs visioconférences organisées depuis 2021, dans le cadre du réseau régional de gestionnaires d'espaces naturels. Grâce à un financement du Fonds vert, l'ARB a organisé un programme de visites très riche

(siège de la SEPAQ, 6 parcs nationaux, un site en projet, une réserve faunique...) et de nombreux temps d'échanges avec les agents locaux.

Le Parc national des Cévennes était représenté par Yann Dissac, chargé de mission biodiversité. Pour lui, ce voyage a eu une saveur particulière. En effet, ce déplacement a été l'occasion de contribuer à renforcer le lien établi par le jumelage, depuis 1984, entre les parcs nationaux du Fjord du Saguenay et des Cévennes.

Les échanges ont permis de tisser de nouveaux liens avec les gestionnaires québécois et de confronter les approches françaises et canadiennes sur des sujets comme la gestion de la grande faune, la libre évolution des milieux, l'accompagnement des usages, l'ancrage territorial ou l'adaptation au changement climatique...



Politiques européennes et internationales

Le Trophée du Parc et des Réserves de biosphère récompense la mobilité douce

L'établissement public, en collaboration avec le réseau français des Réserves de biosphère, a organisé une nouvelle édition du Trophée du Parc afin de récompenser un projet innovant visant à renforcer le lien humain-nature. 13 candidatures dans des domaines variés : l'agro-écologie, la santé, le tourisme durable, la mobilité, la médiation culturelle et scientifique ou l'éducation à l'environnement ont été reçues par l'établissement.

Le jury a désigné le projet « une semaine sans voiture », porté par le Syndicat des hautes vallées cévenoles (SHVC) pour le compte du Comité citoyen ad'hoc, lauréat de l'édition. Au printemps 2025, un défi sera lancé aux habitants des vallées cévenoles afin d'expérimenter des nouvelles formes de mobilité en milieu rural et échanger collectivement sur cette problématique. Pour cela, un partenariat a été établi avec l'association In'VD (Innovation véhicules doux) de Millau qui œuvre pour les mobilités alternatives en moyenne montagne. Elle mettra à disposition une flotte d'une dizaine de véhicules légers qui seront testés par des habitants durant cette semaine. Pour



autant, il ne s'agit pas de se limiter uniquement à l'usage de ces véhicules, d'autres pistes sont envisagées comme l'auto-partage, l'auto-stop ou encore les trajets à pied. L'idée est d'encourager les habitants à changer leurs habitudes de transport. La semaine sera ponctuée de plusieurs temps forts (événement de lancement et animations) afin de sensibiliser le public à l'écomobilité.

Pour réaliser ce projet, une dotation de 4 000 € leur a été attribuée. Par ailleurs, le lauréat a représenté le Parc national lors de la remise nationale des Trophées des Réserves de biosphère de France qui a eu lieu le 12 novembre au siège de l'UNESCO à Paris.

Le coup de cœur du jury a été attribué à l'Oasis des Ouches pour l'expérimentation et la recherche de solutions d'adaptation au changement climatique afin de permettre la mise en culture de sols pauvres à Saint-Martin de Boubaux.

Natura 2000 : les zones humides de la Combes des Cades à l'étude

L'établissement public du Parc national porte depuis plusieurs années l'animation de 4 sites Natura 2000 présents sur sa zone cœur. Le site de La Combes des Cades se trouve sur un carrefour géologique (calcaire, grès, schiste, granit), offrant des conditions particulières pour l'accueil d'habitats naturels peu commun. On peut y observer notamment un réseau de bas marais alcalin remarquable ayant motivé son classement en zone



Natura 2000. Ces zones humides sont particulièrement vulnérables au changement climatique et une mauvaise gestion de ces milieux peut les mettre en péril.

Cette année, plusieurs actions ont été menées sur ce site, notamment le comptage des écrevisses à pattes blanches, une espèce d'intérêt communautaire. Dans l'objectif d'améliorer la prise en compte de ces enjeux et ainsi d'en améliorer la gestion, une étude a été réalisée sur le fonctionnement hydrogéologique de ces réseaux de bas marais. Les résultats seront connus début 2025. Un partenariat a été initié avec l'Université de Montpellier et l'Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier pour travailler sur la paléoécologie des tourbières (étude de leur histoire et de leur écologie à travers le temps). Ce travail permettra d'améliorer les connaissances sur l'histoire des tourbières et de connaître la dynamique évolutive sur laquelle elles se situent.

Afin de renforcer le lien avec le territoire et faciliter l'appropriation des enjeux par les différents acteurs, un comité technique a été mis en place, et une première réunion qui a eu lieu le 27 juin à Ispagnac a été très appréciée par les participants et la commune. Cette méthode sera progressivement mise en œuvre sur les autres sites Natura 2000.





Une soirée de sensibilisation sur les munitions sans plomb

Le programme européen Life Gyp Act vise à renforcer la population de gypaètes barbus par la réintroduction d'oiseaux dans le sud du Massif central et la Drôme. L'objectif est de favoriser les échanges entre les populations pyrénéennes et alpines et permettre ainsi le brassage génétique et le maintien de ces populations. Depuis 2012, 40 jeunes gypaètes ont été réintroduits dans les Grands Causses et le programme de conservation va se poursuivre dans les années à venir.

Dans le cadre de ce programme Life Gyp Act, le Parc national est pilote d'une action visant à promouvoir l'uti-

lisation des munitions sans plomb auprès des chasseurs de grand gibier. Cette action a pour objectif de sensibiliser la communauté cynégétique à l'impact des métaux lourds sur les chaînes alimentaires, et notamment à la problématique du saturnisme chez les rapaces nécrophages.

Parmi les nombreuses menaces qui affectent la survie de ces rapaces charognards, tels que le Gypaète barbu, l'ingestion de particules de plomb dans les carcasses d'animaux consommés génère des risques d'intoxication importants et souvent mortels à brève échéance.

Les déchets de venaison et les fragments de plombs incrustés dans les os et parties carnées laissés sur place peuvent être ingérés par le Gypaète. Ses sucs gastriques très acides, capable de digérer les os, facilitent ainsi la dissolution rapide et l'absorption du plomb ingéré. Les particules de plomb qui passent dans le sang sont stockées dans les organes vitaux comme le foie et les reins. Un seul fragment de plomb de quelques grammes, suffit à tuer un Gypaète adulte en quelques jours.

Aussi, les acteurs cynégétiques peuvent contribuer à la conservation de ces espèces en utilisant des munitions alternatives sans plomb. De ce fait, une soirée d'information sur les munitions sans plomb a été organisée le 13 décembre au siège du Parc à Florac. Après une présentation du programme européen Life Gyp'Act, Jean-Claude Tolpin, expert balistique, a présenté les munitions.



Succès de la candidature au Life Biopsher'Adapt du réseau français des Réserves de biosphère

Cette année, l'association MAB France, a élaboré un dossier de candidature au projet européen Life afin de financer la mise en place d'un accompagnement territorial actif et efficace visant l'évolution des pratiques dans un contexte de changement climatique au sein de 7 Réserves de biosphère. Elles sont gérées par les parcs naturels régionaux de Corse, de la Brière, des Caps et Marée d'Opale, des gorges du Gardon et du Queyras, le parc national de Guadeloupe et le PETR du Pays de Sarrebourg.

Ce projet évalué à 6,7 millions d'euros a été lauréat en novembre et bénéficiera des crédits du programme Life pour une durée de 5 ans (2025-2030). Il permettra de financer deux postes au sein de l'association MAB France et un dans chaque Réserve de biosphère bénéficiaire.

Le Parc national des Cévennes, gestionnaire de la Réserve de biosphère des Cévennes, est partenaire associé de ce programme Life. Il contribuera à l'ensemble de cette démarche en partageant tout au long du projet son expé-



rience d'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique selon la méthodologie Natur'adapt développée par les Réserves naturelles de France (RNF). En contrepartie de cette contribution bénévole et solidaire de l'établissement public du Parc, la Réserve de biosphère des Cévennes bénéficiera de l'ensemble des outils et supports créés dans le cadre de cette démarche, mais aussi et surtout, des accords de partenariat négociés auprès de diverses structures afin de financer les actions des plans d'adaptation des Réserves de biosphère. Le lancement officiel de ce programme Life aura lieu le 11 mars 2025 au siège de l'UNESCO à Paris.



Zoom sur l'actualité des massifs



Massif Aigoual

Manifestation à la station de Prat-Peyrot

Le samedi 14 septembre, l'association AVECevennes a organisé une manifestation à la station de ski de Prat-Peyrot. Baptisée « marche de cévenols », cet événement avait pour objectif de mobiliser et sensibiliser les usagers de la station ainsi que les habitants de l'Espérou au développement d'activités 4 saisons, et ainsi permettre à la société Alti'Aigoual, gestionnaire du site, de retrouver un équilibre financier aujourd'hui mis à mal par un enneigement de plus en plus aléatoire. Vincent Cligniez, directeur de l'établissement public a participé à cette manifestation, démontrant la volonté du Parc national d'accompagner ce développement d'activités en cohérence avec le caractère et les atouts du cœur de parc, et en prenant en compte les évolutions liées au réchauffement climatique.



Cinécyclo fait 3 étapes

Fort du succès de la fermeture aux véhicules motorisés du col de la Lusette durant plusieurs matinées l'année dernière, l'office de tourisme Sud-Cévennes a réitéré l'opération sur plusieurs cols. Le Parc a souhaité profiter de cette opération pour proposer 3 soirées Cinécyclo. Il s'agit de séances de cinéma en plein air où le film (courts et longs métrages) est projeté grâce à l'énergie d'un cycliste. Chaque spectateur est invité à pédaler pendant la séance pour produire l'énergie nécessaire à la projection. Elles se sont déroulées le 5 août au camping Isis en Cévennes à Saint-Julien de la Nef, le 6 août au gîte Cap de Coste à Mandagout et le 7 août au camping la Corconne dans la vallée de l'Hérault. Ces trois soirées ont rassemblé 248 personnes.





Massif Aigoual

Redécouverte de l'azuré de la Gentiane jaune

En juin 2023, Gérard Toreille, naturaliste à l'œil aiguisé et passionné de papillons croise au détour d'une balade près de l'Esperou quelques azurés affairés autour d'une Gentiane jaune (*Gentiana lutea*). Ils appartiennent à une espèce rare et emblématique de papillon : l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon*) à moins que ce ne soit l'Azuré de la croisette (*Phengaris alcon rebeli*), les deux écotypes étant quasi impossibles à différencier hormis par la plante hôte et le milieu qu'ils fréquentent : la première est inféodée aux marais acides et tourbière abritant la rare Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), l'autre aux pelouses sèches calcaires ou pousse la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*). Ce sont deux formes d'une même espèce avec des écologies et des habitats tellement différents qu'en théorie, elles ne se croisent pas... Mais alors quel est donc ce papillon ? Il apparaît être du type *Phengaris alcon alcon* car il fréquente les abords d'une zone humide tourbeuse sur terrain siliceux. Or nous n'avons pas de données de Gentiane pneumonanthe sur ce secteur et encore moins d'Azuré des mouillères, l'espèce étant très rare et menacée sur le massif de l'Aigoual !...

Un travail de prospection est alors engagé à l'Esperou puis sur différents secteurs de l'Aigoual et du mont Lozère. En inspectant de près les grandes gentianes dans un pré humide, il est apparu qu'elles étaient constellées de petits œufs caractéristiques du genre *Phengaris* dont fait partie l'Azuré des mouillères.



Notre enquête nous a conduit à chercher dans la littérature scientifique... Elle mentionne une forme de *Phengaris alcon* dite « *taranis* » qui se reproduit sur Gentiane jaune, *Gentiana lutea*, dans les Cévennes.

Nous avons donc enquêté sur le territoire du Parc et les résultats sont très encourageants ! Sur la plupart des secteurs ciblés, nous avons trouvé des pontes de *Phengaris* sur Gentiane jaune. À l'heure actuelle, l'espèce est présente avec des pontes avérées sur 10 stations distinctes sur l'Aigoual et 3 sur le mont Lozère. Alors que l'Azuré des mouillères avait quasi disparu de l'Aigoual, la forme *taranis* relance un espoir pour la pérennité de ce groupe sur le Parc. La préservation des zones humides montagnardes est essentielle à la survie de cette espèce à l'écologie ultrasécialisée...



Massif Causses Gorges

3 épaves retirées en cœur de Parc

L'opération s'est déroulée le 17 septembre près du hameau de Malbosc suite à la découverte de deux épaves qui s'enterraient en pleine nature et au signalement de deux autres par l'un des habitants du hameau. Trois agents de la régie technique du Parc aidés par deux garde-moniteurs ont pu en tracter trois et les entreposer à l'entrée du hameau. Sur place, l'équipe a également aidé une habitante à déblayer un bout de terrain de plusieurs autres déchets métalliques. Le tout sera débarrassé et recyclé par Environnement 48. La 4^{ème} épave se situe dans un cours d'eau actuellement à



sec et se révèle difficilement déplaçable pour le moment, car bien colmatée de sable et de pierres. L'équipe surveillera son évolution selon les intempéries et tentera de l'ôter plus tard à l'aide d'un tracteur.



Une expérimentation pour préserver le Petit rhinolophe

La présence d'une colonie de reproduction de chauve-souris, le Petit rhinolophe, a été observée dans une grange près de Meyrueis. Vouée à devenir les bureaux du groupement forestier des Rousses, le Parc a proposé

au propriétaire de réfléchir à une solution technique pour préserver la colonie tout en permettant la cohabitation avec les activités humaines.

Les aménagements se composent d'un caisson de 4m² permettant d'accueillir la colonie ainsi que d'une ouverture dans la toiture appelée « chiroptière ». Les travaux, subventionnés par le Parc, ont nécessité l'intervention de 2 artisans, en février, avant l'arrivée des premiers petits rhinolophes le mois suivant. Un couvreur a réalisé l'ouverture dans le toit, ainsi qu'un charpentier pour la construction d'un caisson en bois isolé et la pose de bâche au sol pour récupérer le guano.

Après l'installation du caisson, deux visites ont été réalisées par un garde-moniteur. L'effectif de chauve-souris observé est assez proche des précédents dénombrements avant la pose du caisson, soit 22 petits rhinolophes contre une trentaine un an plus tôt. Un suivi sera effectué tous les ans. Une convention a été signée avec le propriétaire afin de pérenniser ce nouveau gîte.

Poursuite de la réouverture des milieux aux Cheyrouses à Ispagnac

Le projet de réouverture des milieux sur près de 200 hectares a été réalisé entre 2012 et 2013. Il a consisté à couper des pins, reprendre 13 km de clôtures, et mettre en place un nouveau plan de pâturage pour deux exploitants agricoles. L'objectif était d'augmenter la ressource pastorale et de freiner la colonisation des pins pour permettre aux espèces d'oiseaux et de flore typiques des steppes caussenardes de reprendre place sur ces paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une étude a ensuite montré qu'en 4



ans, les effets ont été positifs sur les oiseaux des milieux ouverts (Pipit rousseline, Traquet motteux...) alors que ceux des milieux forestiers diminuaient (Pipit des arbres, Mésange noire...).

Suite au constat d'une dynamique de repousse des pins, une réunion a été organisée avec la commune d'Ispagnac, afin d'accompagner les agriculteurs pour l'entretien de ces parcours. Des travaux de coupe de pins ont été réalisés cette année avec l'appui du Parc et se poursuivront au cours des 2 prochaines années.





Massif Mont Lozère

Le Bougès accueille le concours des prairies fleuries

Cette année, le concours des pratiques agroécologiques s'est déroulé sur le Bougès où 5 éleveurs se sont portés candidats : le GAEC Pantel à l'Hermet, Daniel Molines, Henri Commandré, et le GAEC Grasset pour des prairies à Grizac ainsi qu'Alain Rouvière au Villaret. Le 3 juin dernier, le jury s'est déplacé sur les parcelles et a désigné la prairie d'Alain Rouvière, lauréate du concours. Le jury a en effet estimé que cette prairie de 4 ha combinait une grande diversité floristique, une gestion traditionnelle des frênes têtards



dans la parcelle ainsi qu'une production fourragère importante. La prairie est pâturée au début du printemps et en automne par des bovins et la fauche est effectuée à la mi-juillet.

Le Parc à la fête de la transhumance



La fête de la transhumance s'est déroulée le 21 juin au Bleygard. Il s'agissait de la première édition depuis que cette pratique ancestrale a été inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco. Le Parc a fait son retour à cet événement. La fête a été l'occasion pour le président du Parc, Stéphan Maurin, de remettre le prix du concours des pratiques agroécologiques à Alain Rouvière, lauréat de cette édition et de présenter la scénographie de la future Maison du mont Lozère.

L'exposition permanente qui s'étendra sur 180 m² valorisera la collection de l'écomusée du mont Lozère et aura pour fil rouge : l'agropastoralisme.

Pose de la première pierre de la Maison du mont Lozère

Le 22 juillet, le président de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, Michel Reydon, accompagné par le préfet de la Lozère, Philippe Castanet, la députée, Sophie Pantel, le maire du Pont de Montvert Sud Mont Lozère et président du Parc national des Cévennes, Stéphan Maurin, ont posé la première pierre de la Maison du Mont Lozère au Pont de Montvert.

La Maison du Mont Lozère, sera un lieu d'accueil et d'interprétation, construite par la Communauté de communes des Cévennes Mont Lozère de façon partenariale. À l'étage, le Parc proposera aux visiteurs une exposition permanente sur le thème de l'agropastoralisme. Au rez-de-chaussée, l'office du tourisme assurera l'accueil des visiteurs qui pourront y découvrir le territoire dans toutes ses dimensions (Bien inscrit sur la



liste du patrimoine mondial par l'Unesco, RICE, Parc national, Réserve de biosphère...). Situé en plein centre du village, le bâtiment sera construit sur le site de l'ancienne Poste.





Une relique en sursis, une autre réapparaît

Le mont Lozère représente l'un des bastions nationaux de l'une des orchidées les plus rares de France, le Malaxis des marais (*Hammarbya paludosa*), où 220 pieds ont été répertoriés soit 30 % de l'effectif national. Les sécheresses récurrentes de ces dernières années ont largement affecté son habitat de prédilection : les tourbières. Enherbement, enrésinement, envahissement par des ligneux bas et parfois mise à nu du sol par une fréquentation accrue du bétail mettent à mal ce joyau minuscule de nos tourbières.

En septembre, il a disparu de l'une des 3 stations et est en passe de l'être sur la seconde où il ne reste que 2 pieds. Le Malaxis des marais se maintient avec 44 pieds sur la dernière.

Toutefois, cette année qui a été plus humide que les précédentes, a permis de retrouver, à proximité des sources du Tarn, une plante d'affinité alpine non revue depuis plus d'un siècle en Cévennes ! Il s'agit du Bugle pyramidal (*Ajuga pyramidalis*).



Un incident retarde la construction de la réserve du musée

Alors que la construction du bâtiment dédié à la conservation des objets de la collection « mont Lozère » avançait rapidement et dans de très bonnes conditions, lors du passage d'un camion toupie sur la rampe d'accès au site, son mur de soutènement s'est effondré entraînant la chute du camion. Heureusement, cet accident n'a pas provoqué de dommage corporel. Toutefois, il a entraîné l'arrêt de la construction du bâtiment. Excepté les aménagements intérieurs qui ont pu être réceptionnés et malgré la recherche de solutions amiables tout au long de l'année, la répartition des responsabilités n'a pu être établie. Face à ce constat, le 18 décembre, l'établissement a saisi le tribunal administratif de Nîmes (requête en référé), afin qu'un expert indépendant soit nommé et établisse les responsabilités et la prise en charge des dépenses correspondantes.





Massif Piémont Cévenol

La voie verte à Gagnières : un parcours naturaliste, artistique et patrimonial

Cette voie verte entre Gagnières et Saint-Paul le Jeune, longue de 2,2 km et baptisée "l'échappée" vient d'être enrichie de 5 fresques d'art urbain représentant divers éléments du patrimoine du territoire. Une lampe de mineur, une genette, une fougère, un coléoptère et quelques châtaignes ont été réalisés par des artistes du collectif MIAOU (musée intercommunal d'arts ouverts et urbains) basé à Bessèges. Le Parc a collaboré au projet en contribuant au financement et en accompagnant cette création artistique. De plus, les agents du Parc ont partagé leurs connaissances naturalistes lors de rencontres organisées avec les artistes. Ainsi, en face de ces panneaux, des pupitres pédagogiques

contenant un texte des artistes et un texte présentant les caractéristiques des espèces représentées seront installés. Ce partenariat est appelé à se renouveler puisque ce sont, à terme, 25 panneaux qui seront installés sur cette portion. Une animation est prévue sur la voie verte à l'été 2025.



Saint-Sébastien d'Aigrefeuille à la reconquête de la biodiversité

La commune de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille mène une politique de reconquête et de mise en valeur de la biodiversité. Dernier projet en date, la création d'un « refuge de biodiversité » à côté de l'école, avec l'appui

du Parc. La coupe de certains pins maritimes a permis de favoriser une diversification des essences avec des feuillus. Une haie mellifère a été plantée à proximité et un rucher école installé sur la parcelle. Un mur de soutènement en pierre sèche est en cours de restauration et une mare alimentée par les eaux de pluie a été creusée. Les principaux aménagements étant terminés, le refuge va devenir un lieu d'observation et de pédagogie. Cette année déjà, le Parc a accueilli des collégiens sur ce site lors de la Fête de la Science pour évoquer les éléments favorables à la biodiversité en forêt.

Le Parc participe à la 2^e Fête de la forêt à La Grand-Combe

La deuxième édition de la Fête de la forêt s'est déroulée le dimanche 16 juin à La Grand-Combe. Organisée par les Chartes forestières de territoire et subventionnée à hauteur de 2 500 € par l'établissement, elle a rassemblé environ 1 000 visiteurs et plus de 60 acteurs de la filière forêt-bois locale autour de nombreuses animations, expositions, démonstrations, activités ludiques et conférences, ainsi que d'un marché artisanal et de producteurs.

Le Parc était présent pour faire découvrir les richesses de la biodiversité forestière du territoire, expliquer son rôle dans la gestion durable des forêts, faire découvrir le prototype du jeu « Forêts vivantes » (voir p 23), et partici-

per à une table ronde animée par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles sur la défense des forêts contre les incendies.





Des gîtes pour le Lézard ocellé dans la carrière de Galta

Lors du renouvellement de son autorisation d'exploitation, conformément à la procédure, la carrière de schiste de Galta à Saint-Germain de Calberte a mandaté un bureau d'études pour réaliser un inventaire des espèces et des habitats présents sur le site. À cette occasion, le Lézard ocellé, une espèce protégée, a été découvert. La carrière lui offre une multitude de caches et de gîtes constitués par les blocs de pierre et les nombreuses anfractuosités ainsi que les espaces dégagés proposant de bonnes conditions d'insolation. L'inconvénient majeur du site réside dans le fait que l'environnement est régulièrement remodelé au gré de l'exploitation. En octobre, les agents du Parc ont participé à l'installation de 8 gîtes artificiels dont un avec pondoir dans les zones les plus favorables pour offrir des espaces pérennes à cette espèce.



Inventaire des ouvrages de la Voie Royale de Saint-Martin de Lansuscle

La Voie Royale de Saint-Clément, dans la forêt de Fontmort, est un linéaire remarquable d'une dizaine de kilomètres : voie de circulation, lien entre les époques, gestion hydraulique.

Afin de mieux connaître, répertorier et documenter les principes constructifs et l'état des dizaines d'ouvrages (aqueducs, murs, chasse-roue) qui la composent, un groupe de partenaires s'est mobilisé au cours de l'été :

la direction du patrimoine du conseil départemental de la Lozère, qui gère l'inventaire, l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches avec le soutien du Parc national. Un inventaire détaillé et une intégration LIDAR (cartographie 3D du territoire) ont été réalisés sur le site et se prolongent par la constitution de fiches descriptive complètes et une localisation des ouvrages.

Ces informations visent à permettre le maintien du patrimoine et des usages associés, tout en mobilisant le savoir-faire des artisans du territoire. Plusieurs ouvrages à rénover ont été identifiés et font l'objet de recherche de financements. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie a proposé une inscription au titre des monuments historiques.



Le relais de l'eau des Gardons, un évènement à la source du Gardon d'Alès

En écho aux Jeux Olympiques de Paris, l'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB) et les établissements publics de bassins (EPTB et assimilés) ont organisé les journées « Relais de l'eau 2024 » pour mobiliser autour de la gestion de « notre eau » en bien commun et répondre aux défis du changement climatique.

Le 19 avril, l'établissement public territorial de bassin des Gardons a organisé une randonnée commentée à Saint-Privat de Vallongue. Le Parc et l'OFB ont animé des points d'arrêt pédagogiques sur 14 km au départ du village en passant par le col de Lancize. Aux sources



d'un Gardon, les agents du Parc ont partagé avec les randonneurs les enjeux liés à l'eau en têtes de bassins versants dans le contexte du changement climatique.

À l'écoute de la forêt du Suquarel

Deux offres de découvertes ont été proposées aux écoles du territoire du Parc : l'itinérance et la forêt. Pour ce dernier thème, l'un des objectifs était de tester une approche complémentaire basée sur une pratique artistique. Aussi, les élèves de 3 classes de Florac et de Gabriac se sont rendus le 11 juin dans la forêt du Suquarel, à Barre des Cévennes. Avec des professionnels de la forêt, ils ont identifié les chants d'oiseaux, découvert l'intérêt de la diversité des essences ou de la conservation d'arbres porteurs d'habitats... Par ailleurs, aux côtés de Lorine Carton-Amor et Sami Tedeschi, artistes de la compagnie « Après l'averse », spécialisés dans le domaine du son, ils ont capturé les bruits de la forêt. Les enregistrements ont ensuite été assemblés afin de composer une œuvre. Elle a été diffusée lors de la Fête de la Forêt à La Grand Combe.



Ils nous ont rendu visite en 2024

Une centaine d'élèves du Parc national des Pyrénées à Sainte-Enimie

110 élèves de la maternelle au CM2 des écoles de Luz Saint-Sauveur, Esquièze, Gèdre Gavarnie et Barèges, dans le Parc national des Pyrénées, ont passé une semaine dans la Réserve internationale de ciel étoilé des Cévennes pour travailler sur la thématique de la nuit. Les élèves ont été accueillis au centre de pleine nature de Sainte-Enimie. Le 12 mars, ils ont bénéficié d'animations pour repérer des traces de loutre et de castor au bord du Tarn, créer des constellations ou identifier des animaux nocturnes. La soirée a été



consacrée à la quête d'une espèce mystérieuse à Drigas sur le causse Méjean.



Voyage d'étude du parc saoudien d'Al'Ula sur les Causse et Cévennes

Le 4 juillet, le Parc a reçu une délégation saoudienne et de l'agence française AFALULA, fondée en juillet 2018 à Paris pour soutenir l'Arabie Saoudite dans le développement économique, touristique et culturel durable d'Al'Ula, région au patrimoine naturel et culturel d'exception située au Nord-Ouest de ce pays.

Après une présentation du Parc national en salle le matin, l'après-midi a été consacré à une visite sur le Causse Méjean (Pradal, Villaret et Nîmes le Vieux) ce qui a permis d'évoquer les particularités de notre Parc vivant, intégrant activités humaines et protection des milieux, des espaces et des espèces.

Le directeur du Parc reçoit les anciens

Le 23 septembre, Vincent Cligniez, directeur de l'établissement public, a accueilli une trentaine d'anciens agents du Parc ainsi que leurs conjointes et conjoints. Cette rencontre a été organisée à l'initiative de Guy Beisson, directeur de l'établissement de 1978 à 1982. Après un déjeuner, dans une ambiance chaleureuse et détendue, les anciens agents ont partagé leurs expériences vécues au sein du Parc avec le directeur au siège de l'établissement.



Le groupe de travail « Forêt-Eau » des parcs nationaux

Du 24 au 26 septembre, le groupe de travail (GT) « Forêt-Eau » des parcs nationaux s'est réuni dans les Cévennes. Les chargés de mission ont débuté leur séjour par une sortie sur le mont Lozère, afin de découvrir différents projets en matière de suivi des cours d'eau et des bassins versants.

Le mercredi après-midi, les participants se sont rendus en forêt de Fontmort, où il a notamment été question de l'observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et de diverses actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat entre le Parc et l'ONF pour la préservation de la biodiversité.



En soirée, le prototype du jeu « Forêts vivantes » a pu être testé collectivement, afin d'y apporter les dernières modifications avant son édition (Voir P 23).

Les parcs nationaux se rencontrent autour de la « culture »



Depuis 2021, un groupe de travail inter-parcs « culture » s'intéresse à la connaissance, la protection et la valorisation des patrimoines culturels. Cette année, la réflexion s'est portée sur la création artistique, un vecteur privilégié pour sensibiliser le public à la préservation des patrimoines et pour agir en faveur de la transition écologique. Le Parc national, engagé de longue date dans le domaine artistique, a accueilli cette rencontre professionnelle les 26 et 27 septembre à la Filature du Mazel (Val d'Aigoual), en réunissant 9 parcs nationaux, 3 parcs régionaux, 2 chercheurs en sciences sociales, ainsi que 2 représentants du Ministère de la Culture.

À l'issue de cette rencontre, les parcs nationaux ont réaffirmé la place de la création artistique dans leurs missions. Ils souhaitent développer des partenariats culturels pour des projets artistiques ambitieux et exemplaires, en valorisant les processus collaboratifs et les spécificités locales de chaque parc.

GMF inaugure les outils d'accessibilité de la Maison du tourisme et du Parc

Le 2 octobre, le Parc a inauguré les nouveaux outils d'accessibilité de la Maison du tourisme et du Parc de Florac en présence d'élus et de représentants de GMF, de la Fondation Covéa et de l'Office français de la biodiversité (OFB). Leur réalisation s'inscrit dans le cadre du mécénat GMF « la nature en partage ». L'exposition permanente s'est ainsi enrichie d'images tactiles et de commentaires en braille afin de permettre aux visiteurs malvoyants de la découvrir. Grâce à de l'audiodescription, ils peuvent également être guidés dans les 8 univers de cet espace. Les personnes en situation de handicap mental ont quant à elles accès à un livret en Facile à lire et à comprendre (FALC) pour les accom-



pagner dans leur visite. Ce document a été conçu avec l'aide des résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée de Meyrueis.



Inspection sur les moyens des parcs nationaux

Au deuxième semestre, une mission de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) s'est déroulée dans l'ensemble des 11 parcs nationaux. L'objectif de cette mission était de mieux connaître les caractéristiques et activités de chaque Parc, afin de définir le plus précisément possible les moyens à y consacrer au regard notamment des enjeux nationaux et locaux.

Pour le Parc national des Cévennes, la mission s'est déroulée les 9 et 10 octobre. Plusieurs entretiens ont été organisés, en interne mais également avec plusieurs partenaires de l'établissement. Un après-midi de

visite a été organisé sur le mont Lozère afin de montrer la diversité du territoire du Parc. Le rapport devrait être rendu début 2025.



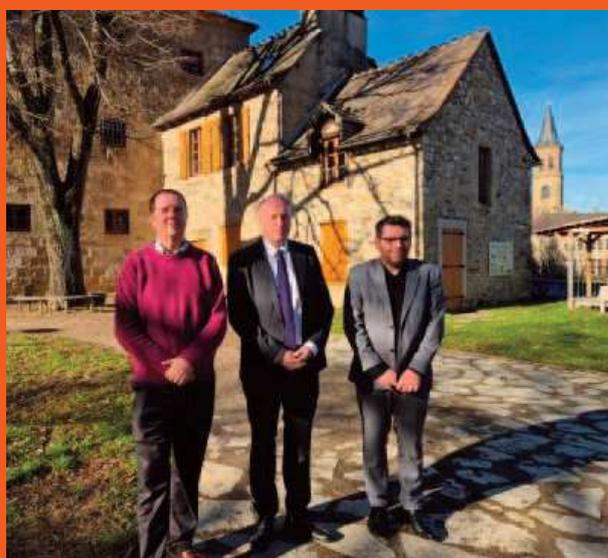
Valérie Fuscien, sous-préfète de Florac

Valérie Fuscien a pris ses fonctions de sous-préfète le 22 avril. Elle a débuté sa carrière au ministère de l'Équipement en Essonne, en ingénierie de la construction publique. Elle a ensuite œuvré à Marseille comme inspectrice auditrice à l'Agence nationale du contrôle de logement social, puis a intégré le service aménagement et planification de la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône. Avant de rejoindre la sous-préfecture de Florac, Valérie Fuscien était déléguée du préfet en charge de la politique de la ville, dans les quartiers prioritaires de Martigues et Port-de-Bouc. Un premier échange avec la direction du Parc a eu lieu le 7 juin, ils se poursuivent de façon très régulière, car elle assure le lien avec le Parc pour la préfecture.

Gilles Quénéhervé, préfet de la Lozère

Gilles Quénéhervé a pris ses fonctions de préfet de la Lozère le 25 novembre. Sportif de haut niveau (vice-champion du monde du 200 m en 1987 à Rome, champion de France en 1989, médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Séoul en 1988 en 4 x 100m), il a débuté sa carrière dans le corps préfectoral en 2012, celle-ci l'a amené aux fonctions de sous-préfet du Havre en 2022, avant sa nomination en Lozère.

Il a rencontré, Stéphane Maurin, président du Parc national et Vincent Cligniez, directeur de l'établissement public, le 17 décembre. Le préfet a exprimé un grand intérêt pour les missions et activités de l'établissement public, au service du territoire et de ses acteurs.





Gestion de l'établissement public

1. Autorisations d'emplois

La dotation de moyens pour l'année 2024, notifiée le 6 mars 2024 attribue 85 ETPT et 77,2 ETP à l'établissement.

Les difficultés de recrutement constatées en 2023 ont perduré en 2024 avec des délais de remplacement plus importants que prévu et des conséquences sur les seuils d'emplois pas totalement saturés en ETPT et légèrement dépassés en ETP.

Les consommations se montent au 31/12/2024 à un 83,22 ETPT et 77,3 ETP

L'établissement a accueilli par ailleurs :

- ▶ un contrat d'engagement de service civique d'une durée de 8 mois du 1^{er} janvier au 31 août 2024 sur la préservation de la biodiversité naturelle ou cultivée et les espèces menacées
- ▶ un emploi hors plafond : un chargé de mission et d'animation des sites Natura 2000 en contrat de projet d'une durée de trois ans.

L'enveloppe globale des dépenses de personnel se monte à 5 700 K€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), soit une baisse de 101 655 € par rapport au compte financier 2023 liée aux délais de remplacement.

Evolution des dépenses de personnel



2. Autorisations budgétaires

L'établissement public du Parc national a encaissé 9 294 686 € de recettes pour 7 685 139 € de dépenses réalisées.

La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde budgétaire excédentaire de 1 609 546 €, en partie dû au décalage entre les recettes encaissées (stratégie nationale pour la biodiversité 2030 et vente de l'ancien Ecomusée du Mont Lozère) et les dépenses correspondantes qui interviendront à compter de 2025.

| DÉPENSES RÉALISÉES | | | RECETTES RÉALISÉES | |
|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|---|
| Enveloppes | Autorisations d'engagement (AE) | Crédits de paiement (CP) | | |
| Personnel | 5 699 898 € | 5 699 898 € | 1 914 479 € | Recettes fléchées |
| Dépenses de personnel | 4 677 661 € | 4 677 661 € | 319 200 € | Recettes propres fléchées |
| Contributions employeur au CAS | 1 022 237 € | 1 022 237 € | 495 188 € | Autres financements publics fléchés |
| Intervention | 86 887 € | 234 713 € | 334 359 € | Financements de l'Etat fléchés |
| Fonctionnement | 1 147 775 € | 1 104 451 € | 765 732 € | Subvention pour charges d'investissement fléchées |
| Investissement | 352 236 € | 646 077 € | 7 380 207 € | Recettes globalisées |
| | | | 7 171 730 € | Contribution OFB |
| | | | 208 477 € | Recettes propres |
| DEPENSES / Dépenses | 7 486 797 € | 7 685 139 € | 9 294 686 € | RECETTES / Recettes |
| Solde budgétaire (excédent) | 1 609 546 € | | | Solde budgétaire (déficit) |

Les opérations relatives au plan de relance se sont poursuivies en 2024.

Pour rappel, l'établissement a bénéficié de :

- ▶ 788 070 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sur l'appel à projets immobiliers de l'Etat (7 bâtiments concernés),
- ▶ 1 727 272 € pour 5 actions retenues au titre de la biodiversité (diminution de la pollution lumineuse issue de l'éclairage public, implantation de haies mellifères pour un territoire encore plus accueillant pour les pollinisateurs, rénovation exemplaire de la ferme du Bramadou pour la création de logements, adaptation du gîte Aire de Côte aux nouvelles demandes du public et enfin amélioration des conditions de conservation du patrimoine cévenol de la collection « Musée de France »).

Depuis 2021, les crédits liés à l'appel à projets immobiliers de l'Etat ont été engagés à près de 100 %. Sur les 7 chantiers engagés, 6 sont actuellement terminés suite à l'achèvement des travaux sur le logement de Ventajols en mars 2024. Les travaux d'installation de la chaudière à granulés sur le gîte d'Aire de Côte ont pris du retard et seront terminés en 2025.

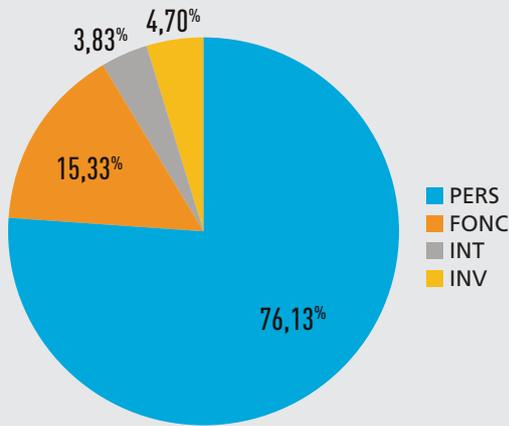
Les crédits liés aux financements Biodiversité ont été engagés en totalité. Le projet pollinisateurs a pris fin au printemps 2023 et le projet lié à la rénovation de l'éclairage public ainsi que les travaux de rénovation de la ferme du Bramadou ont été terminés cette année. Cependant, sur les chantiers de rénovation du gîte Aire de Côte, et des « Réserves Musée de France » ont pris du retard, une partie des fonds sera donc dépensée jusqu'en 2026.

Les dépenses d'intervention ont fortement diminué du fait de la fin des projets de rénovation de l'éclairage public. Il en est de même pour les dépenses de fonctionnement dont la baisse s'explique par la fin des projets sur les pollinisateurs (-17%).

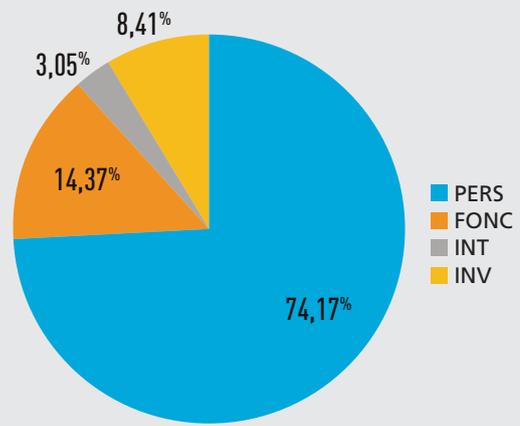
L'année 2024 se caractérise par une consommation des autorisations d'engagement de près de 98 % et des crédits de paiement de près de 99 % (98 % en AE et 94,5 % CP en 2023).

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

Autorisations d'engagement consommées par enveloppe

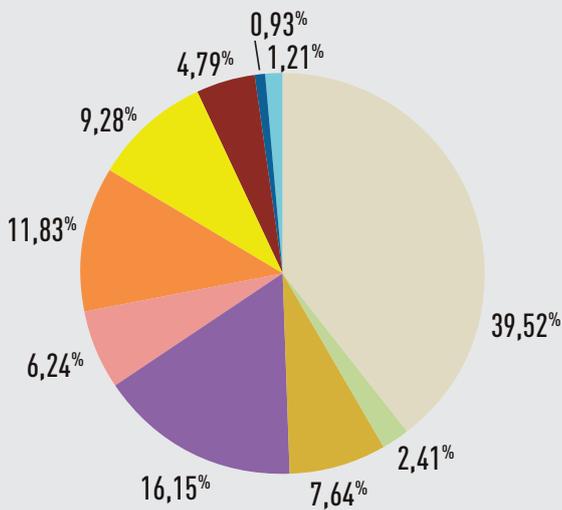


Crédits de paiement consommés par enveloppe



En ce qui concerne les subventions au territoire, le bureau de l'EP PNC a répondu favorablement à 71 demandes de subventions (69 en 2023) sur 81 dossiers présentés en commission (80 en 2023). Le montant des subventions attribué en 2024 s'élève ainsi à 287 910 € selon la répartition suivante :

Subventions attribuées au territoire en 2024



- Architecture, Urbanisme et Paysages : 19 bénéficiaires, 113 777 €
- Forêt : 2 bénéficiaires, 6 940 €
- Cynégétique : 2 bénéficiaires, 22 000 €
- EEDD : 13 bénéficiaires, 46 494 €
- Biodiversité : 4 bénéficiaires, 17 965 €
- Tourisme : 6 bénéficiaires, 34 048 €
- Agriculture : 17 bénéficiaires, 26 731 €
- Patrimoine culturel : 6 bénéficiaires, 13 800 €
- Parc'Assos : 1 bénéficiaire, 2 675 €
- Projets innovants : 1 bénéficiaire, 3 479 €



3. Les recettes encaissées

Plus de 100 % des recettes prévues au BR2 ont été encaissées.

La contribution versée par l'OFB se monte à 7 171 730 € (+ 287 472 €) par rapport à 2023. Elle représente 77 % des recettes (84% en 2023). A noter que 80% de la contribution OFB est consommée par la masse salariale.

Les subventions **d'investissement** 2024 perçues de la part du MTE-CT (ou **SCIF**) représentent la somme de **765 732 €**, soit 8 % des recettes de l'EP PNC. On retrouve le versement de l'acompte de 75% dans le cadre de la SNB 2030 pour 713 954 € et 51 778 € de subventions versées en fin d'année pour le renouvellement du matériel informatique et des travaux d'amélioration sur les bâtiments.

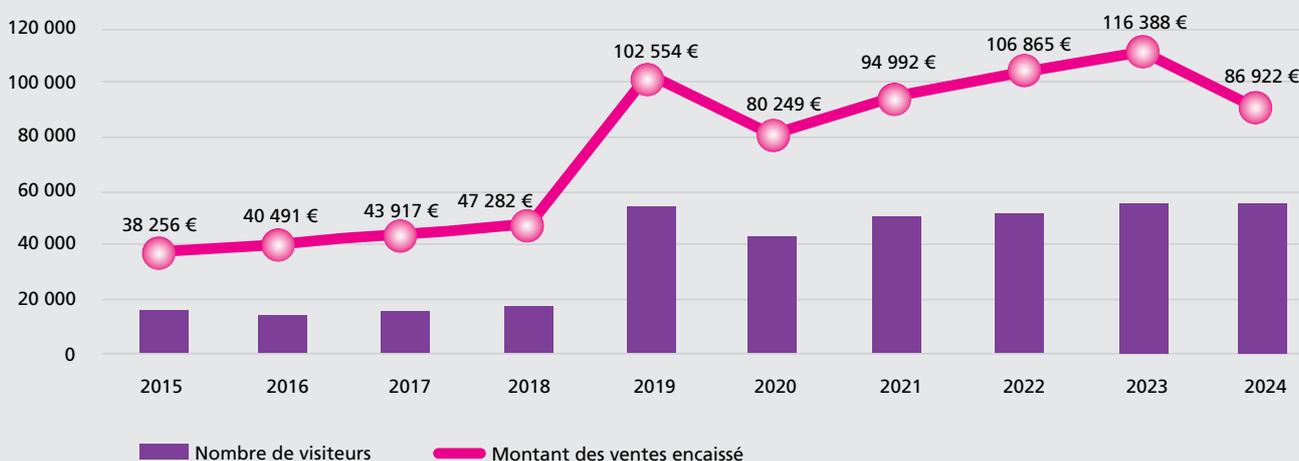
L'établissement a aussi perçu **334 359 € de subvention de l'Etat** soit 3,6% des recettes de l'EP PNC.

Les autres financements publics perçus en 2024 s'élèvent à **495 188 €** dont : AMI pollinisateurs (FEDER – 258 811€), équilibre agro-sylvo-cynégétique (FEDER – 70 519 €), coopération Nuit (45 114€), Natura 2000 DOCOB 2022 (20 737€), zones humides (42 821 € Région et Agence de l'eau).

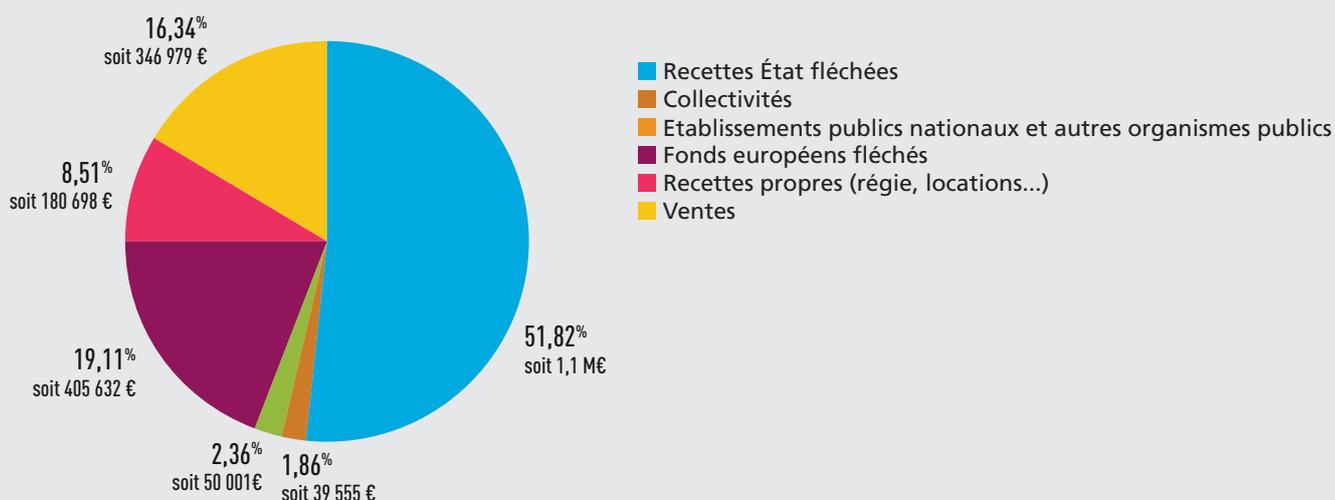
Les recettes propres de l'établissement s'élèvent à 208 477 € (- 251 802 € par rapport à 2023). Cette baisse s'explique par l'absence de vente de biens immobilier destinés à financer les dépenses globales de l'EP PNC en 2024 (pour rappel en 2023 ces ventes représentaient 229 075 €) et pour la première fois depuis 2020, les ventes de la maison du tourisme et du Parc de Florac sont en baisse (-29 461€). Outre la vente de biens, les recettes propres, concernent les ventes de produits et les locations. Les recettes liées à la vente des véhicules et de matériel de l'établissement s'élèvent à 23 570 €. Les recettes liées à la redevance des établissements marqués « Esprit Parc » ont été encaissées pour un montant de 9 650 €.

Les recettes propres fléchées de l'établissement s'élèvent à 319 200 €. Elles proviennent de la vente de l'ancien Ecomusée. Ces recettes seront intégralement reversées à la commune du Pont de Monvert Sud Mont Lozère lors de la signature du bail de la future Maison du Mont Lozère (versement des loyers en une fois).

Evolution des ventes et du nombre de visiteurs à la MTP de Florac depuis 2015



L'origine des recettes 2024 (hors contribution OFB) :



4. Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat 2024 fait apparaître un bénéfice de 73 968 € (contre une perte de 311 129 € en 2023), une capacité d'autofinancement de 512 345 € (- 20 001 € en 2023) et une augmentation du fond de roulement de 211 414 €.

5. Les marchés publics

Quatre marchés à procédure adaptée ont été passés en 2024

L'établissement adhère également à plusieurs groupements de commandes pour un montant total de près de **113 478 €** (- 133 541 € par rapport à 2023). Cette diminution s'explique notamment par l'absence de commande de véhicules en 2024 et le non renouvellement de l'assurance de notre flotte auto auprès de l'UGAP.

Direction des Achats de l'Etat (45 847 €)

Electricité (EKWATEUR) : 34 270 €
Téléphonie fixe (SFR) : 2 396 €
Téléphonie mobile (BOUYGUES TELECOM) : 9 181 €

OFB (11 097 €)

Groupement Environnement Habillement : 11 097€

Préfecture de la Région Occitanie (47 416 €)

Prestation d'entretien des locaux sur la Lozère (ABER) 44 566 €
Assurance Dommages aux biens (RELYENS / SOFAXIS) : 1 986 € Fin du marché au 30/06/2024.
Maintenance ascenseurs (OTIS, AUVERGNE ASCENSEURS) : 864 €

UGAP (9 118 €)

Régularisation assurance Flotte automobile 2022 + 2023 : 804 €
Acquisition véhicules : 0 €
Maintenance photocopieurs : 3 260 €
Fournitures administratives : 2 158 €
Location batteries pour 2 Zoé : 1 895 €
Formation : 1 001 €

A noter que l'ensemble des dépenses liés aux marchés en 2024 ont permis d'injecter près de **560 000€ dans le tissu économique local.**



Bilan de l'inter-parcs



Un collectif mobilisé pour une contribution renforcée des Parcs nationaux aux politiques publiques

Le Parc national des Cévennes s'est pleinement investi dans le collectif des Parcs nationaux de France qui regroupe les onze Parcs nationaux français. Vincent Cligniez, directeur du Parc national et Rémy Chevennement, directeur adjoint, ont participé aux séminaires biannuels en mai au Parc national des Calanques et en octobre au Parc national de La Réunion, en présence de représentants de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de la Transition écologique (DEB/MTE).

Le collectif des Parcs nationaux assure le portage du positionnement des Parcs nationaux dans les discussions nationales sur les politiques publiques environnementales, dont la **Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)**. En novembre 2024, la SNB a fêté son premier anniversaire et les Parcs nationaux ont pu rendre compte des résultats d'une action phare de la stratégie sur les **activités de loisir et de pleine nature**.

Résultat d'une visibilité accrue du collectif, plusieurs **auditions parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale** ont mobilisé les directrices et directeurs permettant de faire valoir les **positionnements et spécificités de leurs établissements dans le débat national sur des politiques publiques environnementales** : statut de protection du loup au sein de l'UE ; rôle du pastoralisme dans l'aménagement du territoire ; protection et valorisation du paysage agricole dans le tourisme français etc.

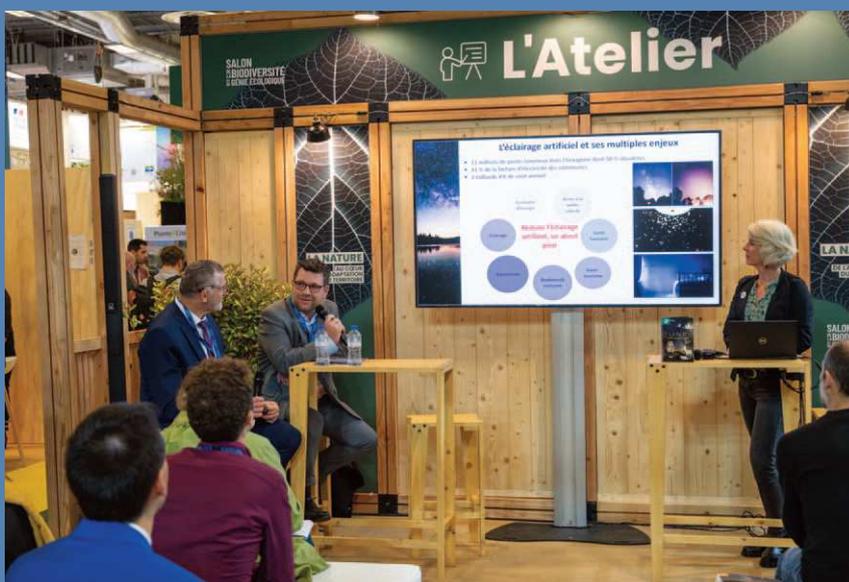
En mai 2024, les Parcs nationaux ont également été entendus par la commission aménagement du territoire et développement durable du Sénat en charge de l'évaluation de l'établissement public de l'OFB.

En novembre 2024, le collectif a été auditionné par cette même commission en vue de la préparation du **projet de loi de finances 2025**. Si le contexte politique n'a pas permis d'aboutir à l'adoption d'une loi de finances en fin d'année, la conférence des Présidents des Parcs nationaux reste pleinement mobilisée aux côtés des directions des Parcs nationaux pour faire valoir les moyens indispensables à la réalisation de leurs missions.





En 2024, une mobilisation inédite du collectif des Parcs nationaux auprès des collectivités



Salon des maires et des collectivités locales

Pour la première fois, les parcs nationaux ont participé au **Salon des maires et des collectivités locales, qui s'est tenu à Paris, du 19 au 21 novembre 2024**. Cette édition marquait également le lancement de la première édition du Salon de la biodiversité et du génie écologique.

Les parcs nationaux étaient présents sur un stand au sein du village ministériel du Partenariat avec les territoires, de l'Écologie et du Logement avec

d'autres opérateurs de l'État tel que l'OFB. Tout au long de l'événement, des agents et directeurs des parcs nationaux étaient à l'écoute des visiteurs pour présenter les actions conduites par les parcs nationaux. Les parcs nationaux ont reçu la visite de sénateurs, de maires de communes rurales, de députés, de porteurs de projet, d'étudiants...

Dans ce cadre, plusieurs présidents des conseils d'administration des parcs nationaux ont pris la parole lors de conférences et d'émissions radio réunissant des élus et experts pour échanger autour des défis environnementaux.

Ainsi, les présidents du Parc national des Cévennes, Stéphan Maurin, et du Parc national des Pyrénées, Louis Armary, ont participé à une conférence intitulée : la lutte contre la pollution lumineuse, un atout pour le territoire.







CRÉDITS PHOTOS

Stephan Corporon, Kisito Cendrier, Aurore Lorant, Jean-Christian Garlenc, Myriam Jamier, Baptiste Algoët, Jérôme Molto, Romain Layes, Maxence Garde, Adrien Majourel, ONF, Lysea Pin, ADEAR48, Bruno Daversin, Florence Boissier, Olivier Prohin, Caroline Devevey, Éléonore Solier, Paul Moulin, Gabriel Gonella, Régis Descamps, Jordi Soliveres, Frantz Hopkins, Emeric Sulmont, Bruno Descaves, Stéphane Garnier, Eddie Balaye, Florian Hérold, Bénédicte Dussap, Luc Glardon, Laurent Béliet, A.Muller, Isabelle Willard, Denis Lenganey, Hervé Picq, Julien Norwood, Tom Rossignol, Vincent Cligniez, Yann Dissac, Pascal Orabi, Valérie Quillard, India Martel, Marie Thomas, Benoît Gineste, Rémy Chevennement, Cyril Rombaut, Arnaud Bouissou, Gaël Karczewski, Régis Domergue, Natacha Maltaverne • Mise en page & impression : Parc national des Cévennes - Mars 2025





Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • F 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>



@Parc.national.des.Cevennes



@parcnationaldescevennes



@pncevennes.bsky.social



Parc national des Cévennes



Chaîne Parc national des Cévennes